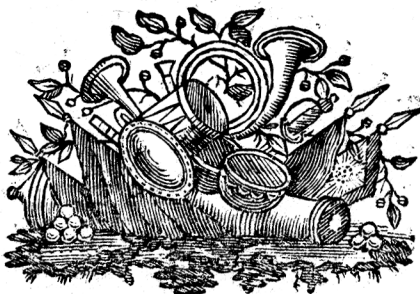


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. MARS

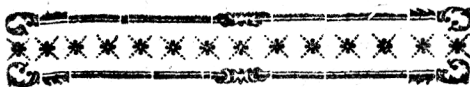
1779.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de S. Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approba-
tion du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. MARS

1779.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Correspondance de Fernand Cortez avec l'Empereur Charles-Quint, sur la conquête du Mexique. Traduite par le vicomte de Flavigni, lieutenant-colonel de dragons, & chevalier de l'Ordre-royal & militaire de St. Louis. A Paris, chez Cellot & Jombert. A Liege, chez Demazeau. In-12. de 508 pages 1778. Prix 3 livres, broch.

D Depuis long-tems j'ai paru être seul à éprouver l'indignation que devoient inspirer

C c 2 pirer

* 15. Août
1778, p. 561.

pirer aux gens instruits les atteintes que le philosophisme donnoit à la vérité de l'histoire de l'Amérique, comme de toutes les histoires du monde. Lorsque j'ai élevé la voix pour défendre la mémoire d'un grand Roi contre les impostures d'un pédant écossais *, on m'a écouté comme un homme paradoxal qui se refusoit aux notions communes, & qui ne plaidoit la cause de Philippe que parce qu'il étoit du bon ton d'outrager sa cendre. Aujourd'hui j'ai le plaisir de voir un homme distingué par sa naissance, sa valeur & ses connoissances, entrer dans la même arène, réfuter par un témoignage irrécusable & le plus authentique que fournisse l'histoire de l'Amérique, toutes les déclamations de l'ignorance contre la conquête du Mexique, le grand capitaine qui la dirigea, & le Monarque qui en recueillit les fruits.

Les trois lettres que Mr. de Flavigni a traduites sur les originaux avec toute la fidélité & l'exactitude possibles, donneront de Cortez, de ses soldats & de ses exploits une idée fondée sur les faits, & sur la manière de les raconter la plus simple comme la plus véridique. “ Depuis César, dit Mr. de Flavigni, „ jusqu'au seizième siècle, Cortez est le seul „ capitaine qui ait écrit lui-même ses exploits. „ Malgré la supériorité du conquérant des „ Gaules, quant aux ennemis & la sublimité „ de son stile, Cortez paroîtra néanmoins digne de sa réputation. Sa prudence, son courage, ses vûes, ses ressources, les préjugés „ même, & ceux de son siècle qu'il respec-

„ ta (a), donneront dans tous les âges des
 „ connoissances du tems où il vécut, & de
 „ la révolution étonnante à laquelle il cob-
 „ péra; & tant qu'on aimera dans un héros
 „ modeste & vrai le ton simple & naïf, ces
 „ lettres plairont à la postérité & donneront
 „ des leçons utiles à tous les hommes „

Quand on connoit les Mexicains sous les traits dont Cortez les peint d'après des faits incontestables, on ne peut s'empêcher de les regarder comme un des plus abominables peuples de la terre. Les sacrifices de chair humaine étoient un des moindres excès de cette nation fanatique & atroce. Ce Montézuma dont on a voulu faire un héros, étoit un tyran imbécille affamé de sang & de carnage, qui ne ravageoit les pais voisins que pour multiplier les victimes de ses idoles. Les Américains eux-mêmes invoquoient le secours des Espagnols contre cette bête féroce, plus redoutable que les monstres du Maragnon & de l'Orenoque. “ Dans ce dessein, je partis de
 „ Cempoal (que j'appellai Seville) le 16
 „ d'Août, avec quinze cavaliers & trois cents
 „ fantassins des plus aguerris ; la circonstance
 „ étoit favorable. Je laissai à la Vera-Cruz

(a) Sans doute que par *préjugés* Mr. de F. entend ici l'esprit de conquêtes, qui étoit effectivement un préjugé de Cortez, comme de tant de héros, que le monde admire. Car pour d'autres *préjugés de son siècle*, nous n'avons rien vu dans ces lettres, qui méritât cette dénomination.

„ cent cinquante hommes & deux cavaliers ,
„ avec ordre d'y construire une forteresse , qui
„ est déjà bien avancée ; & quant à cette pro-
„ vince de Cempoal , qui contient cinquante
„ villes ou forteresses , & qui peut fournir
„ environ cinquante mille hommes de guerre ,
„ je la laissai en paix , & composée de su-
„ jets d'autant plus sûrs , loiaux & fideles ,
„ qu'à peine venoient-ils d'être soumis , à
„ force de violence , par Montézuma , qui les
„ tyrannisoit & faisoit enlever leurs enfans
„ pour les sacrifier à ses idoles ,.

“ Instruits de la puissance formidable de
„ Votre Majesté , ils m'adressèrent leurs plain-
„ tes contre Montézuma ; ils se soumirent ,
„ me demanderent mon amitié , & me prie-
„ rent de leur accorder ma protection ; com-
„ me je les ai bien traités , que je les ai tou-
„ jours favorisés , je ne doute point qu'ils ne
„ deviennent de fideles sujets , quand ils n'au-
„ roient d'autre motif que la reconnoissance
„ de les avoir délivrés de la tyrannie de
„ Montézuma ,.

Lors de l'entrée des Espagnols dans le grand
temple de Mexico , ces conquérans ne purent
contenir ni leur pitié ni leur indignation , en
voiant ce vaste édifice barbouillé de sang hu-
main , & affreusement orné de crânes & d'os-
semens , restes des infortunés qu'on y immo-
loit sans cesse pour fléchir ces hideuses di-
vinités. “ Il y a trois nefs dans l'intérieur de
„ ce temple , où sont placées les idoles de la
„ plus haute stature. Je fis renverser toutes ces
„ idoles ; je fis nettoier toutes les chapelles

„ Particulieres où se faisoient les sacrifices hu-
„ mains , & j'y plaçai des images de Notre-
„ Dame & d'autres Saints. Montézuma fut
„ ainsi que ses sujets très affecté de ce chan-
„ gement ; il me fit prier d'abord de le sus-
„ pendre & me fit dire que je devois m'at-
„ tendre à voir soulever contre moi le peu-
„ ple , qui croïoit que ces idoles lui donnoient
„ tous les biens temporels , & qu'en les lais-
„ sant maltraiter , il s'exposeroit à les fâcher ,
„ à voir secher tous les biens de la terre & à
„ mourir de faim „.

Quel jugement porter de ces prétendus sa-
ges , qui déclament avec une fureur infatiga-
ble contre les conquêtes de Cortez , & qui ne
sentent aucune émotion en lisant ces étranges
horreurs des Mexicains ; qui entassent les ex-
clamations les plus pathétiques sur le nombre
plus ou moins exagéré des Américains tués
par Cortez sur le champ de bataille , & qui
ne témoignent nulle indignation contre les
sacrificateurs des hommes , nulle horreur de
cette innombrable multitude de victimes hu-
maines , immolées suivant les loix les plus so-
lemnelles & les plus cheres des Mexicains ?
On a vû des journalistes forcenés affirmer com-
me une vérité de la plus grande décence , que
dans la lecture des exploits de Cortez , *toutes*
les ames honnêtes étoient du parti de ces
exécrables antropophages.

Mais , dira-t-on , quels que fussent les excès
& les crimes de ces peuples , quel droit avoit
Cortez de les soumettre au joug de l'Espagne ?
quel droit avoit Charles-Quint pour ordonner

cette conquête ? Admirons la timide & consciencieuse jurisprudence des philosophes ; mais différons de leur donner les éloges mérités , jusqu'à ce qu'ils aient déployé autant de zèle ou de fureur contre les Scipions , les César , les Alexandre , qu'ils en montrent contre Cortez , Pizaro , Charles-Quint & Philippe ; jusqu'à ce qu'ils aient accablé d'outrages & ce cher Marc-Aurele , & ce Trajan , & cet Antonin , qui n'avoient d'autre ambition que d'étendre la gloire romaine sur les débris des nations qui valoient mieux que les vainqueurs. Mais n'attendons pas cette époque , elle n'arrivera jamais. Les héros de l'ancienne Rome ne combattoient les nations que pour nourrir dans leur sang la célébrité d'un vain nom , & pour entrer à Rome au bruit des timbales. Mais Cortez avoit la foiblesse de se proposer d'autres vûes : il eût voulu abolir les sacrifices humains & tant de monstrueux usages qui outrageoient la nature. Il eut l'extravagance de parler quelques fois du vrai Dieu. Voilà son crime de leze-philosophie. Le bon homme en fait lui-même la confession. “ Je tâchai de
 „ leur faire entendre par mes interpretes com-
 „ bien il étoit insensé de mettre leurs espéran-
 „ ces dans des idoles travaillées de leurs mains
 „ & composées d'ordures ; qu'ils devoient sa-
 „ voir qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu , Sou-
 „ verain universel qui avoit créé le ciel , la
 „ terre & toute la nature ; qui étoit immor-
 „ tel , c'est-à-dire , sans commencement ni fin ;
 „ qu'ils devoient l'adorer , ne croire qu'en
 „ lui , & non dans aucune créature ni matière

„ périssable : j'y ajouterai tout ce qui pouvoit
„ les détourner de leur idolâtrie, & les attirer
„ à la connoissance du vrai Dieu „.

Une chose qui étonnera les esprits prévenus, mais droits & capables d'abjurer une erreur de mode, c'est de voir dans toutes ces relations, la douceur & la patience avec lesquelles le général espagnol traite les ennemis les plus perfides & les plus exécrables qui furent jamais. On le voit toujours prêt à accorder la paix, à épargner, à conserver : tandis que les Mexicains ne sont occupés qu'à trahir, à assassiner, à empoisonner &c. Dans un siècle philosophique, chez les nations les plus policées, nous pendons les espions; dernièrement on en vit rouer un à Landshut; Cortez se contentoit de leur couper les mains, & l'on peut dire que sa manière de faire la guerre nous présente un bon nombre d'exemples, que les guerriers d'Europe pourroient imiter sans que l'humanité y perdît rien.

Mais peut-être ces lettres, étant écrites par Cortez lui-même, ne doivent pas être regardées comme une relation bien authentique & bien impartiale? peut-être sont-elles le fruit du déguisement & de l'amour-propre? Il n'y a qu'à les lire pour cesser de suspecter la véracité de l'auteur. Les plus forcenés de ses adversaires en ont porté le jugement suivant: *La naïveté, la modestie, la simplicité qui caractérisent ces lettres, attestent la vérité des traits qui peignent ce conquérant, il est clair qu'il n'a pas songé à lui dans le récit des événemens qu'il décrit... On y retrouve*

par-tout la même ingénuité. . . . Pas un mot de déclamation sur quelques usages révoltans de Mexico, sur le culte meurtrier de ses habitans, sur leurs infidélités & leurs trahisons; c'est toujours en courant & sans la moindre apparence d'intérêt qu'il touche ces détails presque imperceptibles dans sa relation.

Les gens de bien prendront un plaisir particulier à lire cette histoire guerrière, écrite par le héros même qui a dirigé & exécuté cette grande entreprise. Malgré l'acharnement avec lequel les détracteurs des grands hommes ont outragé ce célèbre général, ils ne pourront s'empêcher d'applaudir à la révolution que ses armes ont opérée parmi les monstrueux peuples du Mexique. Il y a peut-être aujourd'hui dans cette contrée de l'Amérique moins d'habitans indigènes qu'il n'y en avoit autrefois (a); mais ils ont une religion pacifique & bienfaisante, ils ont des sentimens d'humanité, des mœurs, de la probité &c. . . . Sacrifier quelques individus de la génération présente au bonheur des générations futures, est-ce donc un crime qui doit éternellement provoquer le courroux philosophique? . . . Les descendans du peuple odieux que Cortez a combattu, ne

(a) Cela est très-douteux; les guerres destructives de ces peuples, leurs perfidies réciproques, l'usage habituel des poisons, leurs mœurs atroces, leur mollesse & leur brutale lubricité, la multitude des sacrifices humains &c. étoient de terribles obstacles à la population; & ces obstacles ont cessé depuis l'abolition de cet empire d'horreurs.

mangent plus de viandes humaines, ils n'imolent plus leurs semblables à des monstres de bois ou d'or; ils sont devenus hommes & chrétiens; & Cortez n'eût-il fait que cela, il eût fait beaucoup.



Offrande à l'humanité ; ou traité sur les causes de la misère en général , & de la mendicité en particulier ; & sur les moyens de tarir la première , & de détruire la seconde ; ouvrage proposé par souscription , au profit des pauvres. Par J. B. Briatte.

LA mendicité prenant tous les jours les accroissémens les plus alarmans, il ne faut point s'étonner de voir des écrivains bien intentionnés présenter au public des vûes propres à l'abolition de ce genre de fléau, un des plus humilians pour l'humanité, par-là même qu'il germe dans le sein &, pour ainsi dire, dans la nature de l'espece; au-lieu que les autres calamités partent d'un objet & d'un principe étrangers, pour s'exercer sur ces frères individus qu'on appelle *hommes*. " Depuis „ dix ou douze ans, la mendicité a fait des „ progrès à un point également effrayant & „ inconcevable : les mendiants se multiplient „ tous les jours : chaque année, les divisions „ inférieures de la société s'appauvrissent. L'é- „ quilibre des fortunes, essenciel à la prospé- „ rité, se perd de plus en plus entre les „ citoiens : ceux qui avoient le nécessaire,

„ tombent dans l'indigence ; ceux qui étoient
„ dans l'aisance , n'ont plus que le nécessaire :
„ bientôt la société, partagée en deux classes,
„ verra toutes ses richesses passer dans les
„ mains d'un petit nombre d'individus, qui
„ ne laisseront à la multitude que les besoins
„ & l'impuissance de les satisfaire „

Ce début du *prospectus* me paroît être le fondement de l'ouvrage que Mr. Briatte nous promet , & qui doit former deux volumes où les causes & les remèdes de la mendicité seront traités à fond. Cependant, sans précipiter mon jugement, si c'est-là la base qui doit porter l'édifice, je ne balance pas à croire qu'il sera ruineux. Cette manière d'envisager la source de la mendicité, rentre dans les plaintes déjà tant de fois publiées contre l'inégalité des fortunes, & ces plaintes ne peuvent rien opérer de solide. On auroit beau ôter le superflu des riches pour le donner aux pauvres ; en peu de tems les fortunes reprendroient leur ancienne inégalité ; & ce défaut d'équilibre subsistera infailliblement , tandis qu'il y aura parmi les hommes, des paresseux, des débauchés, des dissipateurs &c (a). Mr. B. appuie

(a) Ce n'est pas que tous les mendiants soient sujets à quelques-uns de ces vices ; mais tandis que ces vices subsisteront, l'égalité, ou même une certaine proportion dans les fortunes, est une chimère ; & dès lors il y aura des mendiants ; je veux dire, des hommes réduits à la mendicité, si on ne pourroit d'ailleurs à leurs besoins.

néanmoins sur cet équilibre comme sur une opération non-seulement possible , mais essentielle & indispensable. “ La cause la plus palpable de la misere des pauvres , c’est l’opulence des riches : ces *excroissances morales* , sont formées d’une *surabondance de suc* , *nourriciers* , dont elles privent les membres languissans ,. Après avoir dit qu’il ne prétend pas enlever aux riches leurs possessions , ni égaliser les fortunes , l’auteur revient toujours à une espece de compensation & d’équilibre , qu’il paroît néanmoins rejeter en termes formels comme *chimérique & ridicule*. “ N’y auroit-il pas moien d’arrêter ces *superfétations meurtrieres* , qui se *nourrissent des privations des êtres* , marqués du sceau de la nature , pour arriver à l’existence ; d’effacer cette bigarrure monstrueuse , qui donne tout à quelques hommes , en ôtant tout aux autres ; de rapprocher un peu les deux extrêmes de la société , séparés par une distance immense ; de faire refluer vers les classes inférieures , les *superfluités des classes supérieures* , *superfluités* aussi nuisibles à ceux qui les possèdent , qu’accablantes pour ceux qui en sont privés ? &c. ,

En pesant bien ce passage , qui malgré l’affectation du langage , ne laisse pas d’être intelligible , on voit que le dessein de Mr. B. est d’empêcher qu’il n’y ait des pauvres en faisant *refluer vers les classes inférieures* l’opulence des riches. Cependant cette idée ne

semble point avoir pris dans l'esprit de l'auteur une confiance bien ferme ; il paroît qu'il la perd souvent de vue, & ne songe qu'à occuper les mendiens par un travail utile.

“ Quelque prodigieux que soit le nombre des
„ indigens, je crois qu'il est possible, non
„ pas de les enrichir, ce qui ne seroit ni
„ nécessaire, ni utile, mais de les empêcher
„ d'aller mendier, en conciliant, dans une police éclairée & sévère, le repos de la société
„ & les droits de l'humanité; en occupant utilement les pauvres valides, sans les rendre
„ malheureux, & en procurant du pain aux
„ infortunés incapables d'en gagner „.

Certainement ce projet n'offre rien de neuf; c'est celui dont tous les gouvernemens s'occupent depuis un grand nombre d'années, & qu'ils n'ont pu réaliser encore avec un succès suffisant pour servir d'exemple & provoquer l'imitation. On s'est apperçu que les ouvrages faits par les mendiens au profit du dépôt commun qui les nourrit, nuisent infiniment aux négocians qui exerçoient ce genre de commerce, affoiblissent l'activité des manufactures, portoient la langueur dans l'industrie & le travail. Il semble que les vûes de Mr. B. restent encore en-deçà des lumieres que ces expériences ont produites.

L'éloge que fait Mr. B. des moïens qu'on a employés dans plusieurs villes des Pais-Bas & de France pour nourrir les pauvres, est un des meilleurs endroits de cette petite brochure; mais les modifications qu'il y met ne me paroissent pas fondées. “ Plus heureux dans leurs

„ vûes, des magistrats respectables, des pas-
 „ teurs zélés, des citoyens honnêtes ont réa-
 „ lisé, en petit, le grand problème dont les
 „ sçavans cherchent la solution, & que l'au-
 „ torité croit pouvoir résoudre avec la force
 „ & des édits. Dans quelques paroisses de
 „ Paris, à Rheims, à Ath, à Courtrai, à
 „ Hambourg, dans plusieurs villages, on a,
 „ ou détruit la mendicité, ou diminué le
 „ nombre des mendiens, ou porté des secours
 „ à l'indigence timide & vertueuse, que les
 „ besoins & le désespoir consumoient dans
 „ l'obscurité (a). Tous ces efforts de la sen-
 sibilité

(a) On peut voir en détail les moyens & les effets de cette opération salutaire dans le petit *Traité sur la mendicité*, fait par un citoyen d'Ath, dont j'ai fait une édition à Liege, chez Bassompierre 1775, avec des observations & des changemens qui m'ont paru nécessaires. — Mr. Linguet, dans le n°. 12 de ses *Annales*, paroît croire que ce plan si heureusement exécuté dans des villes petites ou médiocres, n'auroit pas le même succès dans les grandes; parce que dans celles-ci le zele, le désintéressement, la probité nécessaires dans l'administration des aumônes, sont bien plus rares. Sans déroger en rien à l'idée que j'ai des talens de M. L., je n'ai pu acquiescer à cette raison, qui ne me paroît être d'aucune solidité. Il est vrai que dans les grandes villes *l'opulence corrompt*, comme dit Mr. Linguet, *le riche & le pauvre*; mais il y reste toujours assez de gens de bien pour être chargés de la régie des deniers des pauvres. C'est même à la vûe & dans le sein du désordre monté à son comble, que le zele & la charité prennent un nouvel essor. Si dans les petites villes il y a moins de pauvres, si la misère s'y montre d'une manière moins accablante,

le

„ fibilité compatissante des personnes géné-
 „ reuses, sont bien dignes d'éloges, sans doute,
 „ & méritent, non-seulement la vénération du
 „ public, mais sa reconnoissance. Cependant
 „ ce ne sont là que les effets d'un zele lo-
 „ cal ou momentané, qui ne peuvent sub-
 „ sister qu'autant que les causes qui les pro-
 „ duisent, & dont la durée même n'assure-
 „ roit à la société, que des fruits passagers &
 „ circonscrits „.

Cette dernière réflexion ne me paroît pas juste. Pourquoi l'abolition de la mendicité dans les endroits qu'on vient de nommer, n'est-elle que *l'effet d'un zele local & momentané*? Est ce par la nature même des moïens que les effets sont bornés, ou bien cela vient-il de ce que les moïens n'ont pas été généralement adoptés? *Ces effets ne peuvent subsister qu'autant*

le sentiment de la compassion est moins vif; si les vices y sont dans un état de médiocrité, les vertus le sont aussi. Je mets en fait que dans Paris, par exemple, il y a, proportion gardée, plus d'hommes d'une charité éclairée, forte, magnanime, que dans Ath, où la mendicité a été si rapidement & si efficacement supprimée. Ce sont les obstacles, dit un ancien, c'est la vue de la confusion & du désordre qui nourrissent la vertu, en exerçant son activité; plus la terre est souillée par le vice, plus rapide & sublime est le vol par lequel la vertu s'élève & plane au-dessus de la vile multitude :

*Negatâ tentat iter viâ,
 Cætusque vulgares & udam
 Spernit humum fugiente pennâ. H.*

15. Mars 1779.

407

tant que les causes qui les produisent. Très-certainement ; mais pourquoi ces causes ne subsisteroient-elles pas ? Je suis persuadé que partout où la population n'est point excessive (a), ces causes peuvent subsister toujours. Le moiën d'en douter : puisque par le secours des aumônes

(a) Je n'hésite pas un moment à croire que si dans quelques endroits la mendicité est réellement indestructible, c'est l'excès de la population qui en est cause. Dans les pays peu peuplés, comme en Hongrie, Transylvanie, Esclavonie, dans la partie méridionale de la Pologne, je n'ai vu que peu ou point de mendiants ; & dans les pays singulièrement peuplés, comme celui de Liege, il y en a une fourmillière. Je n'ignore pas que le luxe ronge étrangement la subsistance des pauvres, & que s'il nourrit cent individus dans les villes, il en tue, comme dit J. J. Rousseau, cent mille dans les campagnes ; je fais aussi que dans certains pays les mendiants se multiplient à la faveur des loix, qui ne tendent qu'à assurer la liberté, & qui assurent en même tems tous les biens & les maux qu'elle produit ; mais je suis persuadé que la raison fondamentale de la mendicité en général, ou du moins de l'impossibilité du remède, se trouve dans l'excès de la population. Il est vrai qu'il se rencontre en cela une espece de cercle vicieux. La population se regle sur les places vacantes*, & la mendicité en laisse un bon nombre au choix de ceux qui veulent s'en emparer. Ainsi pour diminuer la population, il faudroit abolir la mendicité ; & pour abolir la mendicité, il faudroit diminuer la population. C'est peut être ce retour de la difficulté sur elle-même, qui a rendu jusqu'ici inutiles tant de plans proposés pour cet objet, & qui vérifie si étonnamment la parole de Jesus-Christ, qui nous assure qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous : *Semper pauperes habetis vobiscum.* Matt. 26.

II. Part.

D d

* 1. Janv.
1778, p. 97.
— 1. Avril
1778, p. 492.

mônes ordinaires les mendiants sont tous alimentés & vêtus, & que plusieurs même vivent dans la crapule (a)? Leur *durée même n'assure- roit à la société que des fruits passagers & circonscrits*. Voilà, je l'avoue, ce que je ne comprends pas. Que les causes viennent à cesser avec leurs effets, à la bonne heure; mais que ces causes subsistant toujours, ne produisent que *des fruits passagers*, c'est-là un genre de mystère qui mérite une explication.

Entre les différentes causes des accroissemens que la mendicité a pris de nos jours, Mr. B. en indique une, qui m'a paru digne d'une attention particuliere, savoir: " ce goût de
 „ philosophisme moderne, dont des hom-
 „ mes peu réfléchis osent féliciter notre siècle,
 „ quoique la misère du peuple ait suivi par-
 „ mi nous la gradation des lumières purement
 „ spéculatives, qui n'ont d'influence sur le
 „ sort des nations, qu'à titre d'agens destruc-
 „ teurs, parce qu'elles détournent les citoyens
 „ des occupations honnêtes, des travaux uti-
 „ les pour les repaître d'objets, ou frivoles, ou
 „ nuisibles; les écarts de la science, dont l'a-
 „ bus enfante des sophismes meurtriers, donne
 „ cours à des erreurs fatales, qui assassinent

(a) Voyez-en des exemples frappans dans le *Traité* que je viens de citer, pag. 13. & 23. Or si des aumônes, dont la distribution se règle sur l'importunité ou l'insolence des mendiants, suffisent pour les faire subsister tous, que seroit-ce d'une administration sage & d'une distribution éclairée de ces mêmes aumônes?

„ le peuple , qu'on semble vouloir défendre
 „ &c. „ Ce dernier passage montre combien Mr. B.
 est éloigné de l'épidémie de cette philosophie
 meurtrière , qui prodiguant à tout propos les
 mots bruians de *bienfaisance* & d'*humanité*,
 ronge en secret le germe de l'existence hu-
 maine & porte la désolation dans tous les
 étages de la fortune , qui n'est bonne qu'à ap-
 pauvrir la race des hommes sans avoir le moyen
 de la secourir dans sa pauvreté , non pas même
 par une idée consolante. Une manière de pen-
 ser si juste est cause que j'ai éprouvé quel-
 que surprise en voyant à la tête de ce chari-
 table *Prospectus* ces mots sonores & pompeux :
Offrande à l'humanité , & à la fin par ma-
 nière d'épilogue , ceux-ci : *Monument à la*
bienfaisance. Lorsqu'on déteste bien cordiale-
 ment la secte des méchans , on repousse l'usage
 des paroles miellées dont ils couvrent des ma-
 ximes , qui suivant l'expression de l'Écriture ,
 sont autant de traits & de dards (a).

Je me permettrai à ce sujet une réflexion
 bien simple , que Mr. B. ne désapprouvera pas.
 C'est un homme de bien , un auteur chré-
 tien , qui choisit pour épigraphe de ce *Pro-*
spectus un passage tiré des saintes Lettres (b).
 Il connoit donc la nature & les effets de la
 charité. Et c'est elle sans doute qu'il réclame

(a) *Molliti sunt sermones ejus super oleum , & ipsi sunt jacula.* Psal. 54.

(b) *Quod superest , date eleemosynam.* Luc. XI.

particulièrement en faveur des pauvres : or peut-il ignorer que le Monument qu'il lui promet, n'est point d'une espèce à fixer ses regards. " Une liste gravée des noms & des
 „ qualités de toutes les personnes qui auront
 „ contribué à cette bonne œuvre, sera dépo-
 „ sée dans les églises de ces paroisses, avec
 „ cette inscription : *Monument à la bienfai-
 -sance.*

Je n'ai garde de désapprouver les moïens d'éterniser dans l'esprit de la postérité les grandes actions. Mais selon mon avis, tout homme qui agit par ce motif & cette espérance, est une ame foible, & incapable de produire le bien par des motifs assortis à la chose. Mais sur-tout un tel homme ne peut agir en chrétien. La première règle, l'inébranlable fondement de la charité évangélique, est le désir de l'obscurité & de l'oubli ; c'est de
 Matt. 6. dérober à la main gauche la connoissance des actions de la main droite. Par conséquent ce Monument où l'on promet d'inscrire au milieu des temples de Jesus-Christ, les noms & les qualités des personnes charitables, est une espèce de monstre propre à dénaturer les vertus & les églises chrétiennes.

Cette considération me conduiroit naturellement à l'examen des plaintes de Mr. Linguet contre les curés de Paris, si je ne me sentoïis quelque répugnance à contredire un auteur si justement estimé. En faisant l'éloge des vûes de Mr. Briatte, dont il transcrit le *Prospectus* dans le N°. 32 de ses Annales, le célèbre avocat paroît surpris de ce que les curés de

Paris n'ont pas accepté avec empressement l'offre d'être les juges des *Mémoires* qui devoient concourir à un prix de 50 louis. Il paroît que Mr. Linguet n'a point fait assez d'attention à la nature d'une opération générale & efficace pour la suppression de la mendicité. Les pas de la charité ne se dirigent point vers ces projets éclatans; elle marche dans le silence & le secret pour découvrir les misérables, & leur porter des secours ignorés. Tout ce qui tient à la police des états n'est pas de son ressort, ni par conséquent du ressort des ministres de l'Evangile. Que les chefs des nations fassent des loix pour abolir la mendicité, que les politiques dessinent les plans les plus propres à en assurer l'exécution, la charité des fideles secondera ces projets louables, en leur laissant toute la gloire de l'invention.



Observations philosophiques sur les systèmes de Newton, le mouvement de la terre, & la pluralité des mondes; dialogues des morts sur le séjour des vivans: avec une dissertation sur les tremblemens de terre: les épidémies, les orages, les inondations &c.

Q. homines ad servitutem paratos! Tac. l. 3. Annal.

A Paris, chez Berton; à Liege, chez Orval-Demazeau, &c. à Luxembourg, chez l'Imprimeur du Journal.

Je sens parfaitement que, s'il m'est permis de faire connoître l'existence de ce petit ouvrage, il ne me l'est pas d'en faire l'éloge. Mais quand même des lecteurs complaisans voudroient me passer ce genre de folie, je ne serois pas tenté de profiter de cette indulgence. C'est une collection d'un petit nombre de vérités & d'un plus grand nombre de doutes, dont je me suis occupé durant quelques années, pour affranchir les vérités des doutes dont il me sembloit qu'on s'efforçoit de les obscurcir, & pour empêcher les doutes d'être regardés comme des vérités. Tel est le but de cette bagatelle, dont on a vû l'esquisse dans ce Journal dès l'an 1770. J'en ai conçu l'idée dans une université étrangère, où l'attachement pour Newton étoit tel, que personne ne s'avisoit de révoquer en doute la moindre assertion de ce philosophe. Il étoit

bien moins permis encore, de ne regarder pas le mouvement de la terre comme une chose pleinement démontrée : la pluralité des mondes y jouissoit de la faveur la plus grande. Naturellement un peu incrédule, je m'amusai à recueillir quelques réflexions simples, qui n'étoient rien moins que neuves; mais auxquelles il me sembloit qu'on ne satisfaisoit pas, quoique les opposans parussent se contenter des réponses qu'on leur donnoit. De retour dans ma patrie, je réduisis mes observations en dialogues, & les fis imprimer. Depuis cette époque je n'ai pas perdu de vûe ce qui pouvoit les renforcer ou les affoiblir. J'ai lu tous les ouvrages de quelque réputation qui ont paru sur ces matieres : je crois les avoir examinées sans prévention; bien loin de me détromper en faveur des opinions dominantes, je me suis seu gré de mon indocilité. De nouvelles réflexions sont venues à l'appui des premières, & ont achevé mon conviction. C'est le résultat des unes & des autres que présente cette seconde édition.

Les deux premiers entretiens sont employés à examiner le degré de démonstration où les systêmes de Newton sont parvenus, suivant la très intime persuasion de ses disciples. Il peut se faire certainement que plusieurs doutes qui se présentent à mon esprit sur un grand nombre d'affertions reçues dans la philosophie dominante, soient mal fondés; mais ce que je dis de l'incertitude des mesures, relativement à l'éloignement des astres, de l'influence qu'a cette incertitude sur la fameuse règle du quarré

des distances, du peu de succès des géomètres dans la détermination des degrés méridiens, de la grandeur de la terre, de l'élévation des montagnes &c, me paroît être à l'abri de toute objection; & il me semble que si cette incertitude est une fois bien avérée, il en résultera des conséquences peu favorables à une infinité d'opinions, qu'on regarde comme des démonstrations proprement dites. Du reste je sens bien que dans le moment actuel il est presque inutile de disserter sur ces matières, parce qu'il est d'une difficulté extrême de se faire lire sans humeur par des gens bien persuadés qu'on a tort. J'acquiesce sans peine au jugement qu'un certain périodiste a porté de cet ouvrage, en m'annonçant que *s'il n'est pas étouffé dans le berceau, je dois m'attendre à l'indignation des savans; car quoiqu'ils sachent bien que Dieu a livré le monde aux disputes des hommes, toute proposition nouvelle, tout doute, quelque raisonnable qu'il soit, contre les opinions reçues, est traité d'anathème & de folie. Dans cinquante ans peut-être (c'est toujours le même périodiste qui parle) quiconque aura la faiblesse de soutenir les systèmes de Newton, sera exclu de nos académies; aujourd'hui quiconque ose dire que Newton n'est pas infallible, n'y est point admis.*

Gaz. univ.
litt. 1778.
812.

Cette dissertation sur l'astronomie physique finit par des vers qui sont restés dans ma mémoire, sans que je puisse me rappeler d'où ils y sont venus; mais quoiqu'il en soit de l'auteur, ils paroissent assez propres à soulager

l'ennui qui résulte naturellement de ces seches discussions sur le mouvement, les mesures, les espaces & les nombres.

Quant à cette vertu secrete,
A ce mécanisme caché
Qui fait rouler notre planète;
Je n'en fais rien, la chose est nette,
Et n'en suis pas du tout fâché.
Ma raison qui de soi dispose,
Sans tous ces calculs imparfaits,
Sur l'ordre établi se repose,
Et je profite des effets
Sans trop analyser la cause.
Penseurs célèbres, pauvres gens,
Qui sur le système du monde
Balbutiez vos argumens,
Et dont l'ignorance profonde,
Depuis plus de quatre mille ans,
Des mêmes erreurs nous inonde,
Sous mille titres différens!
Vous m'amusez bien, je vous jure,
Et j'aime votre sérieux,
Lorsque rêvant à l'aventure,
Chacun de vous à qui mieux mieux,
Croit deviner la texture
De ce globe mystérieux,
De ce grand corps de la nature
Dont le Moteur est dans les cieux.
Cette ame par tout répandue,
L'un dans le feu croit la trouver;
L'autre soutient, & croit prouver
Que c'est l'eau qui la distribue.
Cet autre bavard éternel
Adopte l'air qui l'environne
Pour le mobile universel,
Et s'en nourrit quand il raisonne.
Celui-ci se bat pour le plein;
Celui-là se perd dans le vuide.
Au grand tout, chef d'œuvre divin,
L'un veut que le hasard préside,
L'autre y soupçonne du dessein.
Tantôt la matiere engourdie

Est brute, oisive & sans ressort;
 Et tantôt pleine d'énergie,
 L'univers lui doit son accord.
 Eh! de cet embarras extrême,
 Qui vous empêche de fortir?
 Adorez un Etre suprême,
 Sans chercher à le définir.
 Qu'il soit de tout cause première;
 Qu'il anime les élémens,
 Sème dans les airs transparens
 Les globules de la lumière,
 Et nous la jette par torrens;
 Qu'il ait une puissance entière
 Sur la mort, la vie & le tems:
 Dès lors raisonneurs inutiles,
 Si par lui tout est dirigé
 Reposez vous, dormez tranquilles;
 Voila votre globe arrangé.

Dans le troisieme entretien on trouve différentes réflexions sur le système de Copernic. Il n'y s'agit pas de combattre le mouvement de la terre, mais précisément de savoir si ce mouvement est proprement démontré, & si c'est un vrai pyrrhonisme que de n'adhérer point intimement au sentiment aujourd'hui généralement reçu sur cette matiere. Sans m'arrêter aux différens genres de doutes que le détail de cette discussion pourroit faire naître, il paroît, que tandis qu'il est absolument possible que les révolutions célestes se fassent de la même manière & selon les mêmes apparences dans un autre arrangement & une autre combinaison des choses, il est impossible de s'assurer que telle hypothèse est la seule véritable. Or il est certain, & c'est l'aveu d'un des plus habiles géometres du dernier siècle (le P. Deschales), que l'on peut imaginer jusqu'à

vingt hypothèses qui expliquent parfaitement toutes les apparences des astres, en regardant comme immobiles un des neuf termes que nous avons, les sept planètes, la terre, & le ciel étoilé. Il n'est donc pas absurde de s'imaginer qu'un jour pourra venir, où l'on dira comme Guillaume de Bartas, disoit en 1570 :

Il se trouve entre nous des esprits frénétiques,
Qui se perdent toujours dans des sentiers obliques,
Qui sans cesse créant des systèmes nouveaux
Prouvent que la raison git loin de leurs cerveaux:
Tels sont comme je crois, ces écrivains qui pensent
Que ce ne sont pas les cieux ou les astres qui dan-
sent

A l'entour de la terre, ainsi que la terre fait
Chaque jour sur son axe un tour vraiment parfait.

Suit la pluralité des mondes. Cette matière semble un peu plus importante que les précédentes. On a bâti tant de creux systèmes sur ces mondes imaginaires, qu'il semble être de quelque utilité d'en démontrer la non-existence. C'est à quoi je me suis attaché dans le 4^e. entretien. Le lecteur jugera à quel point j'ai réussi. Je crois avoir prouvé invinciblement que la lune étoit sans habitans; & suivant les règles établies entre les interlocuteurs, qui sont Mr. Huygens & le P. Kircher, il résulte de-là qu'aucun globe céleste n'est habité. Je m'étends un peu sur la théorie des comètes, leur nature, leurs révolutions; j'examine si leur retour périodique & régulier est bien constaté &c. Je soumets tout cela aux hommes intelligens & assez détachés des préjugés scientifiques, pour être réellement impartiaux.

II Dans le 50. entretien, je hasarde quelque conjecture sur la destination des planètes, & des brillans flambeaux qui éclairent la voûte céleste. Des différentes raisons de leur existence que j'allegue, il n'y en a peut-être aucune qui paroisse satisfaisante par elle-même, mais l'ensemble pourra, j'espère, produire un acquiescement raisonnable. Du reste, tout ce que nous pouvons dire des choses qui sont si peu à portée de nos sens & de notre intelligence, ne peut guere avoir ce degré de lumière qui opère une pleine conviction. Un homme qui écrit sur ces objets, ne peut avoir qu'une marche circonspecte & timide, & pour me servir des termes d'un poète célèbre, semblable à celle d'un voyageur qui traverse des forêts épaisses à la lumière de la lune, affoiblie par des nuages.

Quale per incertam lunam sub luce maligna
Est iter in sylvis, ubi cœlum Juppiter umbrâ

L. 6. x. Condedit, & rebus nox abstulit atra colorem.

A ces disquisitions astronomiques & physiques, j'ai ajouté une dissertation théologique sur les tremblemens de terre, les épidémies, les orages &c. Le chrétien instruit dans sa foi, le naturaliste attaché aux vrais principes, ne trouveront dans cette dissertation rien qui leur paroisse digne d'une attention nouvelle; ils sçavent que l'univers contenu & arrangé dans la main de Dieu, reçoit, suivant des loix générales ou particulières, l'impulsion que lui donne son Auteur; que la nature entiere sert d'instrument à sa

colere comme à sa bienfaisance, & que rien n'est tellement inévitable dans l'ordre physique, qu'il ne dépende toujours de la volonté actuelle & directe du grand Maître qui a établi l'ordre général du monde, qui donne à la marche de l'univers une activité nouvelle & qui y déroge, quand il lui plaît. Mais des notions si faibles ont paru s'affoiblir & s'altérer dans ces derniers tems; pour tâcher de les rétablir & de les conserver, j'ai rassemblé des réflexions aussi ordinaires & communes, que vraies & incontestables, que j'ai réduites en dialogue de la manière la plus simple & la plus naturelle qu'il m'a été possible.

L'édition a été bien soignée, & on n'y voit qu'un très-petit nombre de fautes de peu de conséquence, & que l'attention du lecteur corrige aisément (a). La plus considérable, qui est tout-à-fait de ma façon, se trouve à la page 78, où l'on cite la *Physica sacra* de Scheuchzer, au-lieu de la Philosophie allemande de Gottsched. La comete gravée dans le premier de ces ouvrages est celle qui selon Wisthon a causé le déluge, mais pas celle qu'il prétend avoir été changée en terre (b). Je

(a) P. 169, lig. 15, *l'embrâser*, lisez *s'embrâser*.
— p. 190, lig. 21, *facta*. lisez *facta*.

(b) Par conséquent dans cette page 78, lig. 1, au-lieu d'*ouvrage célèbre*, lisez *dans un ouvrage allemand*; & mettez à la marge *Philos. de Mr. Gottsched*, Tom. I, page 358, planche 8, édit. de 1762.

scaurai gré aux lecteurs éclairés qui voudront m'instruire sur les autres erreurs, de quelque genre qu'elles puissent être; & je répète ici très-sincèrement la déclaration par laquelle je termine ma réponse à Mr. de la Lande, qui est à la fin de ce petit ouvrage : *Nos & refellere sine pertinaciâ, & reseli sine iracundiâ parati sumus.* Cic. Q. Tusc. L. 5.



* * **R**ien n'intéresse davantage les habitans d'un païs que sa législation; sous la garde des loix ils jouissent en paix de leurs possessions, du fruit de leurs travaux. Elles veillent, tandis qu'ils reposent au sein de la sécurité; mais cette garde doit perdre de son effet à mesure que les loix échappent à la connoissance du public: & comment les peut-il connaître, si elles se trouvent jettées pêle-mêle dans une collection immense, dont une grande partie ne contient que des ordonnances momentanées, peu essentielles ou hors d'usage; si elles sont dans un langage suranné & à peine intelligible, dont la lecture, quelque intéressante qu'en soit la matière, ne sauroit être qu'ennuyeuse & pénible (a); &

(a) Il me paroît cependant que la conservation de ce vieux langage est essentielle, & cela pour plusieurs raisons très-solides, qui sans doute se présenteront à l'esprit des éditeurs, & les engageront à mettre l'ancien texte à côté du nouveau, pour servir à celui-ci de garant & de témoin de sa fidélité.

si cet ennui est porté au comble par des longueurs, des raisonnemens & des répétitions inutiles (a)?

Ces considérations ont engagé quelques personnes appliquées à l'étude des loix, à rédiger & rassembler dans un corps complet & dans un ordre convenable les nombreux edits formant la jurisprudence des Païs-Bas autrichiens. Cet ouvrage contiendra non seulement les loix générales & communes à ces païs, mais aussi les loix particulieres de chaque province & ville soumises à la domination autrichienne, émanées du Souverain. On n'y omettra rien d'essenciel ni de curieux, & on n'y placera rien d'inutile ni de superflu; l'ouvrage sera écrit en françois, qui est la langue la plus répandue dans ces provinces. Le plan pour l'ordre des matieres sera, autant qu'il est possible, conforme à celui des loix civiles de Domat, livre universellement estimé.

Comme la collection actuelle des édits des Païs-Bas ne remonte pas au delà du treizieme siecle, si quelqu'un possédoit quelques piécès importantes antérieures à cette époque, ou même quelques autres d'une date plus récente,

(a) Il n'est pas toujours bien aisé de s'assurer si telle expression, tel passage, est une pure répétition. En retranchant une prétendue répétition, on s'expose à altérer la loi, ou à la priver d'une explication essentielle. Je ne doute pas que les rédacteurs ne portent une grande attention à cette espece de triage.

centes, qui ne se trouvassent point dans la dite collection, on le prie instamment de vouloir bien les communiquer & faire remettre chez Mr. Dumont, official des états de Brabant, rue du Marais à Bruxelles; elles seront rendues avec la plus sévère exactitude.



L'Air est le mot de la dernière Enigme.

La cloche **E** Dipe, tu pourras sans peine me connoître;
 Et le mot De la terre m'enfanta, le feu me donna l'être.
 De tout tems, dans les airs, j'ai fixé mon séjour;
 On me connoit par-tout, aux champs comme à la cour.
 Mon corps est fort pesant; pour peu qu'on le remue,
 Ma voix, comme un éclair, soudain perce la nue:
 Tantôt avec éclat, tantôt à petit bruit,
 On m'entend, cher lecteur, & le jour & la nuit.

LOGOGRIPHUS.

Sum cunctis odio. Cervicem scinde, canoque

Cum me (si qua fides) ultima fata vocant.

Invenies in me, placeat quod naribus, & quod

Offendat nares, lector amice, tuas.

M^r Bruck a donné votre
 journal à M^r Servais, -
 passés cinq ou six jours NOUVELLES
 je vous envoie le mien à la place
 M^r Becker a apporté son
 offrande et il a beaucoup prié



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Janvier.) Quoiqu'on ait raison de s'attendre encore à quelques révolutions parmi les principaux ministres de la Porte, cependant il est probable que ces changemens dans le ministère dépendront beaucoup du succès des nouvelles négociations, qui doivent être incessamment entamées entre les ministres de Russie & ceux de la Porte. L'ordre qui a été expédié aux députés du Chan actuel de la Crimée, Sahib-Guerai, pour les rappeler de leur exil dans l'Archipel, porte, qu'il leur sera permis de se rendre par terre à Sinope sur la Mer-noire sans passer à Constantinople, & que le Pacha Gianikli - Ali doit leur donner les secours nécessaires pour leur voyage. — Suivant des avis certains, les affaires s'embrouillent de nouveau en Egypte. Ismaël-Bey, chef du parti attaché à la Porte & le même qui avoit chassé, il y a quelque tems, Mehemet-Bey, chef du parti contraire, mais qui en avoit ensuite été battu & forcé de prendre la fuite en Chypre, où il étoit resté dans l'espérance d'être nommé Pacha à trois queues, comme la Porte le lui avoit promis en récompense de

II. Part.

E e

ses services, piqué au vif de ce que l'on tardoit à lui tenir parole à cet égard, en a non-seulement témoigné son ressentiment dans une lettre qu'il a adressée au gouvernement, mais sans en attendre réponse, il s'est embarqué avec toute sa suite à bord de deux navires vénitiens & d'un navire françois pour passer à Dema sous le gouvernement de Tripoli en Barbarie. Comme on ignore absolument ses desseins, la Porte paroît en avoir conçu beaucoup d'inquiétude; & elle lui a envoyé un officier pour lui porter l'agréable nouvelle qu'elle l'a nommé Pacha à trois queues & lui a en même tems conféré le gouvernement d'Alep; ce qui pourroit bien encore le déterminer à retourner.

La Sultane Sophie, fille du feu Sultan Mustapha, qui fut détrôné au commencement de ce siècle, est morte dans le serrail âgée de 95 ans. Sa succession qui revient au trésor de l'empire, est évaluée à trois millions de piastras en argent comptant, indépendamment des meubles, diamans & autres effets précieux, évalués encore à une somme fort considérable. C'est le Grand-Seigneur actuellement regnant qui hérite de cette Princesse.

On ne se souvient pas d'un hiver aussi rude que celui de cette année, & il est à présumer que dans les climats du nord, il n'a pu être si vif (a). Il a tombé de la neige

(a) Ce contraste avec la température dont on a joui durant cet hiver, dans nos climats, semble confirmer l'opinion de quelques physiciens modernes,

15. Mars 1779.

425

15 jours de suite ; les campagnes en sont couvertes de plus de deux pieds & les chemins sont devenus presque impraticables, de sorte que le païsan a de la peine à se trouver aux marchés ordinaires de la ville pour vendre ses denrées. Ce malheur doit être suivi de quelque autre , & l'on appréhende de grandes inondations lors de la fonte des neiges. Mais en revanche, la rigueur du froid aura sans doute purifié l'air & effacé jusqu'au traces de la peste.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 6 Février.) L'Impératrice a fait une nombreuse promotion dans ses armées de terre & de mer, ayant nommé entr'autres dans la première : généraux-majors, Mr. de Muller, colonel d'artillerie, & le prince de Baratajew ; brigadier le prince Schachowskoy, & premiers commissaires de guerre Mr. Konownitzge & d'Orsipow ; Sa Majesté a élevé dans sa flotte au

modernes, qui regardent le froid comme un être positif, & non comme une simple privation de la chaleur. " Comme ces corpuscules frigorigènes, disent-ils, ne sont pas en quantité suffisante pour causer dans une grande étendue de pays un froid égal, il arrive nécessairement que lorsque l'hiver est fort rude dans une contrée, il est doux dans une autre. Mais quand on applique le même raisonnement à la chaleur ou aux corpuscules calorifiques, on verra que l'inégalité de l'hiver ne prouve guère de chose en faveur du nouveau système.

E c α

grade de lieutenant-général le major-général de Hannibal; de vice-amiral, le contre-amiral de Barfch; de contre-amiral, le brigadier de Puftchin; de généraux - majors, les capitaines de Chmetewtkoy, de Tifchewskoy, de Pafinkow, de Kriwzow, de Iljin, de Walkfel, de Cruis, de Suchotin, & de Konjarw.

— Le comte de Nesselrode, déclaré dernièrement envoyé de cette cour à celle de Lisbonne, s'est mis en route pour se rendre à sa destination. — Le colonel prince d'Isembourg a demandé sa démission & l'a obtenue avec le grade de brigadier. — Le baron de Nolken, envoyé extraordinaire de la cour de Suede, donna le 23 du mois dernier un bal masqué, suivi d'un souper, à l'occasion de la naissance du Prince-roi: toute la cour, les ministres étrangers, & plus de 500 autres personnes de distinction y avoient été invitées: l'Impératrice honora cette fête de sa présence, & y parut avec une quadrille de sa suite, vêtue uniformément dans le costume national, adopté à la cour de Suede.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 10. Février.) Les tribunaux de la diète ouverts la semaine dernière, ont été limités au 22 de ce mois. — Le prince Lubomirski, palatin de Lublin, passe au palatinat de Cracovie. Le régiment des grenadiers du prince Calixte Pominiski, staroste de Braclau, lequel est composé

posé de 250 hommes, a reçu de nouveaux drapeaux qui ont été bénis dimanche dernier.

Tous les voyageurs qui reviennent de Lemberg, ne parlent que des préparatifs de guerre qui se font en Gallicie & en Lodomerie ainsi qu'en d'autres endroits enclavés dans le cordon autrichien. On y leve quantité de bataillons francs, dont la plus grande partie est déjà complète. A Lemberg même & autres places qui peuvent être attaquées, il y a de fortes garnisons, & il a été formé des magasins considérables en plusieurs endroits.

E S P A G N E.

MADRID (le 10 Février.) Il y a eu entre cette cour & celle de Portugal, des arrangements au sujet des îles cédées sur la côte de Guinée; le bruit s'étoit répandu que les gouverneurs portugais avoient refusé de les remettre à nos commissaires; mais la cour de Lisbonne a détruit par des preuves authentiques les soupçons de méfintelligence qui avoient courus au sujet de cette cession.

La Princesse des Asturies est parfaitement rétablie de ses couches & la nouvelle Infante jouit d'une bonne santé. — On vient de publier une bulle du souverain Pontife, par laquelle il est permis, trois années consécutives, de faire gras pendant le carême, à l'exception des mercredis, vendredis & samedis, en observant pourtant les autres règles

du jeûne (a). — Le Roi a nommé à plusieurs emplois vacans, tant dans la compagnie italienne de ses gardes-du-corps, que dans son régiment des gardes espagnoles. L'Intendance des quatre provinces d'Andalousie, & la présidence de l'audience royale de Séville qui y est jointe, a été donnée à Dom François Domezain, qui en avoit fait jusqu'à présent les fonctions en qualité de subdélégué du sieur Olavidez son prédécesseur. Le poste distingué de grand-écuyer, vacant par la mort du duc de Medina Sidonia, a été conféré par le Roi au duc de Medina Celi. Dom Pedro Stuardo, qui étoit premier écuyer de S. M., a été appelé de Séville & déclaré capitaine-général de la marine, dans laquelle il a toujours servi, & il ira s'établir à Cadix; Dom Ange Spinola, frere du marquis de Los-Barbafes, le remplace dans son premier poste.

Quoique les opérations de notre ministère soient toujours impénétrables, on commence à penser généralement que nos préparatifs de terre & de mer ont un objet déterminé; rien ne se ralentit, & de jour en jour l'activité redouble dans nos ports & vers nos côtes. Le service de la marine paroît sur-tout fixer l'attention du gouvernement; & comme nos armemens sont portés beaucoup plus

(a) En Espagne & en Italie, la permission de faire gras durant le carême, est réservée au Pape, afin que les évêques ne l'accordent point trop facilement dans des provinces où il est, pour l'ordinaire, très-aisé de se passer de viande.

loin qu'ils ne l'ont jamais été, on vient d'incorporer à Cadix le régiment des volontaires d'Aragon dans la marine; & celui de Navarre, qui fait déjà le service de mer sur l'escadre qui est armée au Ferrol, y a été incorporé de même. Les lettres de ce dernier port nous annoncent qu'on travaille sans relâche à l'armement de 8 nouveaux vaisseaux de ligne, dont trois seront de 80 canons & cinq de 74. Dès qu'ils seront lancés, on placera immédiatement huit autres quillés de même force sur les chantiers, & les bois sont déjà rassemblés pour cela. Six mille ouvriers sont employés dans ce département à construire de nouveaux magasins & ateliers, qui deviennent indispensables dans les travaux actuels. On espalme (a) tour-à-tour tous les vaisseaux & toutes les frégates de la flotte du général Dom Louis de Cordova. Enfin tout annonce qu'avant deux mois l'objet de ces armemens si extraordinaires & si coûteux sera pleinement connu. Déjà toute l'Europe, attentive à nos mouvemens, se permet des conjectures sur le parti que notre cour médite de prendre; mais le mot de l'énigme reste encore à deviner.

On voit ici une liste des vaisseaux qui sont entrés dans la baie de Cadix l'année dernière. Selon cette liste que l'on dit être

(a) Terme de marine, qui signifie, enduire de suif fondu le dessous d'un vaisseau.

exacte, le nombre de ces navires est de 815; savoir 224 espagnols, 136 françois, parmi lesquels 3 vaisseaux de guerre; 94 portugais, 99 anglois, parmi lesquels 6 vaisseaux de guerre; 84 hollandois, parmi lesquels 4 vaisseaux de guerre: le reste consistoit en navires suédois, danois, vénitiens & américains.

Dom Carlos Galup, du bourg de Calella en Catalogne, & établi à Cadix, où il est connu depuis l'année 1767 pour un nageur très-habile, avoit déjà publié il y a quatre ans un avis au public, dans lequel aiant exposé l'utilité & la nécessité de l'art de nager, il démontroit les avantages qu'on retireroit de la méthode sûre qu'il avoit trouvée, pour apprendre aux personnes des deux sexes, & même aux plus foibles, à se soutenir sur l'eau sans aucun des secours artificiels connus. Ce citoïen vient d'obtenir du gouvernement & du corps municipal de cette ville, la permission d'ouvrir une école pour cet art de conserver sa vie, dans les dangers de plus d'une espece qu'on peut courir sur l'eau. Les exercices préliminaires de ses élèves doivent se faire à sec; & il prétend que ces seules instructions les mettront dans le cas, après un certain nombre de leçons, de pouvoir hardiment, & en présence de ceux qui voudront en être témoins, se jeter à la mer pour nager & pour plonger. Des expériences multipliées peuvent seules faire juger sagement de l'avantage & de la solidité de cet établissement,

dont le succès mettroit son auteur au petit nombre des vrais bienfaiteurs de l'humanité.

S U E D E.

STOCKHOLM. (le 10 Février.) Le Roi, aiant fait ces jours-ci une nombreuse promotion militaire de colonels & autres officiers de l'état-major, a accordé en même tems au feld-maréchal comte de Spens la démission qu'il avoit demandée; & S. M. a conféré le régiment de Nericie & de Warmie, dont il étoit pourvu, au général-major comte de Meyerfeld : Elle a élevé au rang de baron le président de Celsing; Mrs. Durietz, de Sackrey & Thott, gouverneurs de province; Clas, conseiller de chancellerie; & Patrick Alströmer, conseiller de commerce.

Le projet, formé de concert par les trois cours septentrionales pour maintenir la liberté de la navigation dans la Baltique & sur les côtes de leurs états dans la Mer du nord, se développe de plus en plus. L'on travaille avec activité dans le port de Carlscrona à l'équipement d'une escadre d'observation, de même force que celle que fait armer la cour de Copenhague; savoir, de 10 vaisseaux de ligne & de 6 frégates, commandés par un vice-amiral. Quoique les traités n'assurent pas aussi positivement la liberté de la navigation des vaisseaux suédois, chargés même de bois de construction, qu'ils le font à l'égard d'autres pavillons,

il est certain que notre Monarque est déterminé à protéger les intérêts de ses sujets, regardant comme déroatoires à l'honneur d'un peuple libre les conditions, que la Grande-Bretagne veut dicter à leur commerce. Le sieur Sayre, l'un de ceux qui sont chargés des affaires de l'Amérique-unie en Europe, est arrivé ici depuis peu de jours.

ITALIE.

ROME. (le 17 Février.) Les voitures du cardinal Conti, du commandeur d'Almada & d'autres seigneurs allèrent le 5 à la rencontre du commandeur Dom Henrique de Menezès, nouveau ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Très-Fidèle près du St. Siege, lequel arriva le soir, avec la marquise son épouse, & alla descendre à l'hôtel du commandeur d'Almada. — Le Roi de Sardaigne & l'Electeur Palatin ont fait faire compliment par leurs ministres au Pape, sur un événement récent qui a dû être naturellement fort agréable à Sa Sainteté.

Le 29 du mois dernier, la cause criminelle du nommé Tenaglia, prêtre, & de Joseph & Pierre Regio, ses neveux, aiant été plaidée, & les accusés aiant été convaincus d'avoir fabriqué de la fausse monnaie, Tenaglia fut condamné à être dégradé de l'Ordre de prêtrise & à avoir ensuite la tête tranchée; Joseph à être à perpétuité aux galeres, & Pierre qui ne fut pas convaincu, à être

banni à perpétuité. Sur le rapport que Mr. le gouverneur fit à S. S. de cette sentence, le souverain Pontife, voulant user de clémence, commua la peine de mort prononcée contre le prêtre Tenaglia en une prison perpétuelle, & celle de Joseph son neveu, à être renfermé à perpétuité & gardé étroitement dans une maison de force.

MILAN (*le 16 Février.*) Le Maréchal de Wied est arrivé depuis peu de Vienne pour remplacer feu le Maréchal de Serbelloni dans le commandement général des troupes de la Lombardie autrichienne. — On a ouvert ici pour la cour de Vienne un emprunt d'un million de florins à quatre & demi pour cent, & dont l'hypothèque ne peut être plus sûre, puisque l'on reçoit autant de billets sur la banque de Vienne. Cet emprunt n'est que pour 12 ans.

FLORENCE (*le 15 Février.*) On a transféré de Bologne dans nos prisons le fameux Affrifi. Sa fille avoit été accompagnée quelques jours auparavant de quelques personnes au service du comte de Marulli, ministre de cette cour à Bologne, & été mise à l'hôpital des incurables. Le jour précédent le sieur Cardellino, ci-devant secrétaire, fut configné à un officier du Roi de Sardaigne, qui le conduisit le même jour à Turin avec une escorte de sbirres. — Le sénateur secrétaire des droits roiaux a écrit par ordre suprême une lettre circulaire à tous les archevêques & évêques du grand-duché de Toscane, en vertu de laquelle il leur est ordonné que

dans leurs tribunaux ecclésiastiques ils ne se servent point de notaires ecclésiastiques, mais de laïques.

LIVOURNE (*le 12 Février.*) Jeudi il entra dans cette rade un bâtiment ragusien, venant de Tunis, expédié expressément ici par le Bey de cette régence avec son grand-écuyer, le pacha gouverneur de Constantine & le muphti ou chef de la loi, chargés tous les trois d'engager Semain Koggia, son gendre, à revenir dans sa patrie. Ils ont amené avec eux deux barbes & deux autruches, que l'on dit être destinés au Grand-Duc notre Souverain. Ils ne furent pas plutôt rendus au Lazareth, que Semain alla leur faire visite, & leur envoya ensuite des rafraîchissemens. On ne peut prévoir l'impression que ces députés feront sur son esprit, d'autant qu'il est enchanté de nos divertissemens.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 28 Février.*) Le 16 de ce mois on remit à la chambre haute de la part de l'amirauté copie de l'accusation formée contre l'amiral Keppel, ainsi que de la procédure & de la sentence du conseil de guerre rendue à son sujet; sur quoi il fut arrêté unanimement qu'on feroit à cet amiral des remerciemens de la chambre sur la façon glorieuse dont il s'étoit acquitté de son emploi. L'ordre fut lu pour la comparution de l'imprimeur Parker, qui ne comparut point;

mais le chancelier fit lecture d'une lettre qu'il en avoit reçue, portant que Mr. Luttrell s'avoit l'auteur de la lettre en question. Ensuite il fut arrêté que l'huissier de la chambre se feroit du dit Parker par contumace, malgré l'opposition du lord Sandwich, qui en éclaircissant le point en question soutint que la retenue supposée des 300 mille liv. sterl. en 1776 avoit été appropriée à des dépenses extraordinaires & à des nonvaleurs de la marine. Le 17 il fut proposé dans la chambre des communes d'y faire remettre une copie de toute la correspondance tenue entre le secrétaire d'état au département de l'Amérique & les général & lord Howe depuis le 4 Août 1775 jusqu'au 16 Mai 1778. Ces deux officiers marquerent de l'empressement à voir leur conduite scrupuleusement examinée; & le général Burgoyne déclara qu'il souhaitoit que cet examen s'étendît aux opérations de son armée dans le Canada. Mais le lord North fit entendre qu'il n'avoit aucune mauvaise idée de ces trois officiers, & qu'un pareil examen n'étoit ni nécessaire ni convenable dans la conjoncture actuelle. Le 18 le chancelier fit dans la chambre haute lecture de la réponse respectueuse du lord Keppel au compliment qui lui avoit été fait de la part de cette chambre; & cet amiral ayant repris sa place dans la chambre des communes, l'orateur lui adressa les complimens de la chambre touchant les opérations de sa flotte les 27 & 28 du mois de Juillet dernier. Mr. Keppel y fit une réponse convenable, & la chambre arrêta que cette

affaire seroit enregistrée dans les Journaux. Ensuite Mr. Keppel fit sa réquisition annuelle " qu'on biffât sur les journaux de la chambre la résolution du 17 Février 1769 touchant l'élection de Middlesex comme attentatoire aux privilèges de tous les suffrages du royaume ,, ; mais cette proposition fut encore rejetée à la pluralité de 202 voix contre 102. — Le 19 les pairs arrêterent après bien des débats qu'on suppleroit le Roi par une adresse de faire remettre à leur chambre un état de la flotte du Roi telle qu'elle étoit au mois de Janvier 1771, ainsi qu'un état des droits de l'amirauté sur le produit des captures ; une liste des vaisseaux de guerre échoués, pris ou détruits depuis 1751 jusqu'à 1759, & depuis 1771 jusqu'à 1779 : une liste des vaisseaux de guerre en commission depuis 1771 jusqu'à 1778 ; une pareille liste depuis 1751 jusqu'à 1759 ; & enfin une copie des instructions données à l'amiral Byron, en tant qu'elles regardent l'époque de son départ au mois de Juin dernier & le premier de sa destination. Le même jour on proposa dans la chambre des communes de supplier S. M, qu'elle daigne destituer le chevalier Hugues Palliser de tous ses emplois militaires, pour avoir porté une accusation malicieuse & mal fondée &c. Mais le ministère soutint que cette démarche étoit inutile, puisqu'elle avoit été faite la veille ; & la proposition fut retirée. Un comité de la chambre ayant travaillé au subside, arrêta que la dépense pour la solde & les unifor-

mes

mes de la milice pendant l'année 1779 seroit tirée du produit de la taille des terres pendant la même année.

Le colonel Barré proposa le 22 aux communes de faire une clause qui fixe à sept ans le service du soldat. Les partisans du ministère s'y opposerent, alléguant la difficulté de remplacer ceux qui auroient fini le terme stipulé ; & cette proposition fut suspendue à la pluralité de 122 voix contre 78. Un comité de la chambre aiant travaillé au sujet du subside, résolut d'accorder 87703 liv. sterl. 8 schellins pour des officiers réformés des troupes de terre & de mer ; 628 liv. sterl. pour des allouances aux officiers & cavaliers de divers corps réformés ; & 103,128 liv. sterl. pour les pensionnaires externes de l'hôpital de Chelsea.

Le jour que l'amiral Keppel a repris sa place dans la chambre des communes, l'orateur lui a adressé un compliment conçu dans les termes suivans :

Amiral Keppel. La chambre des communes ayant arrêté de vous adresser ses remerciemens, distinction qu'elle n'a jamais accordée, que dans des occasions tout-à-fait extraordinaires, c'est avec la plus vive satisfaction que moi, qui depuis tant d'années ai l'honneur de servir d'organe aux volontés de cette chambre, je me vois aujourd'hui chargé de l'agréable commission de vous assurer des sentimens de sa gratitude & de son estime. Personne n'ignore, Monsieur, que sur l'avis qu'on reçut au commencement du printems dernier, qu'une escadre ennemie se disposant à s'approcher de nos côtes, S. M. vous ordonna de prendre le commandement de la flotte britannique. A peine un choix aussi judicieux fut-il connu du public, que grands & petits, mais particulièrement

culièrement les gens de marine, lui accorderent un suffrage & une approbation générale. On sait avec quel applaudissement & quel succès vous remplîtes cet emploi. Non-seulement vous rompîtes toutes les mesures & arrêtales toutes les entreprises de la flotte françoise, mais encore vous l'obligeates de rentrer dans ses ports & d'y aller chercher sa sûreté. Les suites d'une conduite aussi vigoureuse, furent la protection imperturbable du commerce de la Grande-Bretagne, & l'avantage de procurer à nos bâtimens marchands la liberté d'arriver tranquillement dans les ports de ce royaume. C'est néanmoins à vous, Monsieur, c'est à votre prudence, c'est à votre courage que l'état est redevable d'un évènement aussi inespéré; & cependant on a osé vous attaquer, & vous accuser d'inconduite: un conseil de guerre, composé, à la vérité de gens d'une capacité & d'une équité reconnues, a été établi pour vous juger. Quelle a été l'issue d'une imputation aussi odieuse & aussi mal fondée? De mettre votre mérite & vos talens dans un plus grand jour, & de combler de joie tout ce qui se trouve d'honnêtes gens en Angleterre, lorsqu'ils ont vu que vous étiez sorti vainqueur & plus éclatant encore de l'épreuve à laquelle on venoit de vous mettre. Non, jamais on n'a vu d'exemple d'une alégresse aussi générale que celle qu'a fait naître la nouvelle de votre entière justification, & de la malice ainsi que de la fausseté reconnues de l'accusation intentée contre vous: mais croyez, Monsieur, que personne n'y a pris une part plus sincère & plus particulière que moi. Au reste, nous pensons être pleinement fondés à ne pas craindre que l'honneur du pavillon britannique soit jamais flétri, tant que le commandement de nos flottes sera entre les mains d'un chef, tel que vous, Monsieur, aux talens & à la capacité duquel, tous les officiers de mer ont rendu un témoignage aussi avantageux & aussi unanime qu'ils viennent de le faire. C'est à des titres aussi legitimes que cette chambre vous fait assurer aujourd'hui par ma voix de sa reconnaissance de la conduite non moins courageuse qu'éclairée que vous avez tenue tout le tems que vous avez commandé la flotte pendant la dernière campagne,

*campagne, & notamment du maintien de l'honneur
du pavillon anglois pendant la journée du 28 Juil-
let dernier, ainsi que de la protection que vous avez
procurée au commerce de la Grande-Bretagne.*

Dès que l'orateur eut achevé son discours, l'amiral Keppel, pénétré de la plus vive sensibilité, lui en fit ses remerciemens dans les termes de la reconnoissance la mieux caractérisée, ajoutant " qu'il supplioit la cham-
bre de vouloir bien faire partager les éloges qu'elle venoit d'avoir eu la bonté de
lui donner, aux officiers de sa flotte,
auxquels il avouoit qu'après Dieu, il avoit
la principale obligation des succès qu'il
avoit eu le bonheur d'obtenir „

Le maître & l'équipage du navire françois, les deux-Sœurs, amené à Falmouth par l'armateur l'Entreprise, ont apporté une gazette de St. Vincent, dans laquelle il est dit, " qu'immédiatement après être arrivé
aux Indes-occidentales, le général Grant
avoit concerté avec l'amiral Barrington une
expédition contre l'île de Ste. Lucie; qu'y
aïant débarqué en conséquence un corps
de troupes, ils avoient pris cette île par
capitulation à la vue de la flotte françois-
se, commandée par le comte d'Estaing;
que celui-ci avoit ensuite mis à terre en-
viron 5000 hommes, tant de troupes de
terre que de marine, pour tenter de for-
cer les retranchemens du général Grant;
mais qu'il avoit été repoussé avec perte de
1600 hommes, & que, le coup aïant
manqué, le vice-amiral françois s'étoit re-

II. Part.

E f

„ tiré

„ tiré le 29 Décembre avec sa flotte, pour
„ aller chercher du renfort à la Martinique,
„ sur l'avis qu'il avoit reçu de l'approche
„ de la flotte de l'amiral Byron; que de no-
„ tre côté l'on avoit perdu 60 hommes tués
„ & 100 blessés, le brigadier - général Mea-
„ dows se trouvant parmi les derniers „ La
gazette de la cour a confirmé cette nouvelle,
qu'on a aussi apprise par le bâtiment le Raw-
linson, parti de St. Vincent le 3 Janvier.
Elle contient de plus une lettre du lieute-
nant - colonel Campbell au lord Germaine,
datée de Savannah en Géorgie le 16 Jan-
vier, qui porte en substance, qu'il étoit ar-
rivé le 23 Décembre près de Savannah, ca-
pitale de la Géorgie; qu'après y avoir fait une
descente, il avoit livré bataille à l'armée des
rebelles sous les ordres du général - major
Howe, & avoit fait à cette occasion prison-
niers de guerre 38 officiers & 415 tant bas-
officiers que soldats, outre qu'il s'étoit em-
paré de 48 canons, 23 mortiers, 94 barils
de poudre, & étoit entré dans le fort, où
il avoit trouvé une grande quantité de tou-
tes sortes de provisions; qu'ensuite il s'étoit
rendu maître de la capitale & de tous les
vaisseaux qui se trouvoient dans le port, en
empêchant les rebelles de mettre le feu à la
ville, d'où ils avoient retiré leurs effets. La
perte du côté des Anglois consiste en deux
capitaines & cinq soldats tués, un lieute-
nant, un tambour & 17 soldats blessés. Le
général-major Prévôt étant ensuite venu join-
dre le lieutenant-colonel Campbell avec 1000
hommes, s'empara de Sunbury, le seul fort

15. Mars 1779.

445

que les rebelles n'avoient pas abandonné, & la garnison de 200 hommes fut faite prisonnière de guerre. Les troupes du Roi ont trouvé dans cette province une très-grande quantité de provisions & le peuple porté en leur faveur, les habitans aiant prêté serment de fidélité à Sa Majesté avec beaucoup de zele. Au départ de ces dépêches; le 16 Janvier, le lieutenant-colonel Campbell faisoit les dispositions pour aller occuper l'important poste d'Augusta avec toutes les troupes légères & un bataillon du 71^{me}. régiment, afin d'être à portée de donner tous les encouragemens possibles, protection & aide aux fideles sujets de S. M. dans les deux Carolines.

Les nouvelles, reçues le 21 par un exprès de la côte d'Afrique, ne sont pas aussi agréables : elles nous apprennent, que tout ce qu'il y avoit de Blancs dans la garnison du Sénégal, a été enlevé par une maladie contagieuse, à l'exception d'un lieutenant, d'un enseigne & de 10 soldats : Mrs. Jean Clarke & Macnamara, gouverneur & lieutenant-gouverneur, étoient au nombre des morts; & qu'il n'y avoit qu'un seul bâtiment armé pour la défense de la riviere.

L'on assuroit il y a peu de tems, que le Prince Guillaume - Henri, troisième fils du Roi, iroit servir sur la flotte de l'amiral Barrington aux Indes-occidentales (a). Il paroît

(a) Quoique le nom d'*Indes-occidentales* se donne à l'Amérique en général, les navigateurs anglois & françois l'attachent particulièrement à ce groupe d'isles qui est à l'est & au sud-est du Mexique.

aujourd'hui que ce bruit n'est pas mal fondé, du moins pour ce qui regarde le désir de S. A. R., de faire un voyage sur mer, & de satisfaire ainsi à l'inclination qu'on lui a remarquée depuis quelques années pour la marine : l'on dit que le nom de ce jeune Prince, né le 21 Août 1765, est déjà porté sur les états de l'amirauté comme volontaire; & qu'il s'embarquera en cette qualité dans trois mois : mais l'on ne peut encore dire aux soins de quel officier un cadet de marine d'une naissance aussi illustre sera confié.

La Reine est heureusement accouchée le 23 de ce mois d'un Prince, qui est son neuvième fils & son treizième enfant, actuellement vivans.

Une convulsion fanatique vient de jeter à Edimbourg le trouble & l'effroi. Déjà le clergé presbytérien d'Ecosse avoit présenté au parlement des pétitions, à l'effet de s'opposer à ce que les actes passés & à passer en faveur des Catholiques-romains eussent lieu dans ce royaume : on avoit appris sans doute que les requêtes ne devoient pas détourner le parlement de ses vûes de tolérance; & l'on a vû, dès le commencement du mois dernier, circuler dans la capitale de cette partie du nord de la Grande-Bretagne, des milliers de billets séditieux, qui invitoient le peuple à manifester sa haine contre les Catholiques-romains. Le lord Prévôt aiant été averti qu'un coup d'éclat devoit se porter le 3 de Février, assembla les différens corps

de métiers, auxquels il enjoignit de ne point laisser sortir, ce jour-là, leurs ouvriers. Une garde de la ville fut ordonnée pour défendre une chapelle nouvellement construite par les Catholiques-romains, & qui étoit menacée. Cette garde, loin de s'opposer à ceux qui se présenterent en effet pour la détruire, favorisa au contraire leurs effractions & tous les actes de violence qu'ils se permirent. Cependant, comme les mutins étoient répandus dans toute la ville, on en arrêta douze ou quinze à quelque distance de la chapelle, qui étoit le lieu principal du rendez-vous. A peine cette détention fut-elle sçue, que les séditieux firent promettre au lord Prévôt, que s'il vouloit relâcher leurs complices, ils étoient prêts à se retirer. Le magistrat crut devoir y consentir; mais, dès que la populace eut revû les prisonniers, elle oublia la parole qu'elle avoit donnée; & devenue tout-à-coup plus furieuse, elle alla mettre le feu à la chapelle. Un nouveau renfort de garde & une partie du régiment du duc de Bucleuhg se présenterent à ces incendiaires, auxquels on lut vainement l'acte contre la mutinerie & le tumulte. Ils oferent lancer des pierres contre les troupes, dont l'officier qui les commandoit, demanda la permission de faire feu. Les mutins le défièrent de tirer, & le magistrat n'ayant osé le permettre, vers les dix heures & demie du soir, les troupes furent contraintes de se retirer, & d'abandonner la ville aux fureurs d'une canaille, qui ne s'arrêta, ce jour-là, qu'après avoir

vû l'édifice de la chapelle écroulé. Dès le point du jour, elle reparut animée de la fureur de la veille; les maisons ou les appartemens de quiconque étoit soupçonné de Papisme, furent au pillage, jusqu'à ce que des forces suffisantes, pour lui en imposer, la contraignirent à une retraite, qu'on dut encore moins à la crainte qu'à la promesse du lord Prévôt, que le bill des loix pénales contre les Papistes ne seroient point révoqué en Ecosse (a).

A L L E M A G N E.

DRESDE (le 20 Févr.) Le Prince Henri de Prusse a fait signifier aux officiers de sa suite de se défaire des chevaux & équipages dont ils peuvent se passer. Il est arrivé du Magdebourg par l'Elbe cinq bâtimens chargés de munitions de toute espece. On travaille à force dans l'arsenal saxon & dans le moulin à poudre, dont il faut livrer au plutôt une grande quantité.

Le lieut. gén. de Mœllendorff, étant arrivé ici le 11 de ce mois, dîna chez le Prince

(a) Nouvelle preuve de la disposition habituelle où sont les sectaires de s'élever en toute occasion contre l'autorité suprême. Dans quel pays du monde les Catholiques se portent-ils à de tels excès contre les loix de leurs Souverains, à l'occasion de la tolérance qu'on accorde tous les jours aux Protestans? — Autre exemple récent en Zelande, 15 Janvier 1779, pag. 153.

Henri, qui n'a point quitté cette ville, quoiqu'on ait annoncé dans presque toutes les feuilles de l'Empire, qu'il en étoit parti le 4 en même tems que le Roi, son frere, de Breslau. Après la table, Mr. de Moellendorff reçut des mains du Prince les marques de l'Ordre de l'Aigle-noir, que S. M. avoit envoiées pour en décorer ce général, en lui adressant en même tems une lettre des plus gracieuses. A 4 heures après-midi, Mr. de Moellendorff repartit pour aller joindre son corps près de Freyberg. La veille l'on avoit vû arriver ici, sous une escorte de dragons, les prisonniers que ce commandant a faits dans sa dernière expédition en Bohême, & qui consistent en un capitaine, deux lieutenans & plus de 300 hommes, la plupart de la cavalerie ou des Croates : ils étoient accompagnés des deux canons & des chariots de munitions, dont les troupes prussiennes se sont emparées à la même occasion. Le Prince Henri eut la bonté d'admettre les officiers prisonniers en sa présence, & de leur faire prendre des rafraichissemens : ils se sont reposés ici deux jours avec leurs gens, dont cependant une centaine ont pris parti parmi les Prussiens. Quant à l'enlèvement du commandant & des drapeaux du second bataillon de Wünsch (dern. Journ. pag. 375), cet accident, causé par la désertion d'un bas-officier, a eu lieu à Fürstenau près de Gieshübel : les Croates aiant surpris la maison, où le major, commandant du bataillon, étoit logé, après avoir massacré les sentinelles,

l'enleverent lui même avec trois drapeaux & trois enseignes. Deux autres drapeaux, gardés dans la même chambre, leur échapperent par leur précipitation à se mettre eux-mêmes avec leur butin en sûreté.

VIENNE (le 20 Février.) L'Empereur, en sa qualité de grand-maître de l'Ordre de Marie-Thérèse, a accordé la croix de commandeur, ainsi que la petite croix aux généraux & officiers de l'état-major qui par leur conduite & sur-tout par leur bravoure se sont distingués pendant cette guerre. En voici la liste.

Le général baron d'Ellrichshausen a obtenu la croix de commandeur : les suivans ont reçu la petite croix, savoir le général comte Pallavicini; le général-major Alvinfy; le général Lewenehr; le colonel Klebeck des Warasdins; Mr. de Kheul, colonel du régiment de Kinski infanterie; Mr. Pouter, major des hussards d'Esterhazy; Mr. Staader, colonel de Migazzy; Mr. Borschuzky, colonel des hussards de Wurmser; le baron de Buccow, lieutenant-colonel des hussards de Barco; le major de Belling; Mr. Burich, major des volontaires de Potocki; Mr. Oreskowicz, major des Szluiniens.

Mr. de Belli de Bellenau, lieutenant-colonel du régiment des Oguliniens infanterie, est arrivé hier à midi en cette ville, & y a apporté quatre drapeaux qu'il a pris sur l'ennemi dans le village de Kummerswalde à quelque distance de Brix. Ces drapeaux ont été déposés à l'hôtel de la guerre.

Des avis de la Haute Silésie, en date du 16, mandent que Mr. Koperzanowich, capitaine des hussards d'Esclavonie, a fait prisonniers trois cuirassiers de Røeder, une patrouille des hussards de Werner avec le bas-officier & un dragon de Thun avec leurs chevaux. La désertion continue chez l'ennemi. Le 15, il arriva à Freudenthal 60 déserteurs de ses troupes à la fois. Le Roi de Prusse étoit encore à Reichenbach, où les bataillons de ses gardes avec d'autres troupes se ramassent de tous les coins de la Silésie. Tous les régimens saxo-prussiens s'assembloient également dans la Lusace, ainsi que dans les villes & villages à l'entour de Zittau & de Budissin; ce qui suppose quelques nouvelles entreprises de la part de l'ennemi.

Les derniers avis de la Silésie portent ce qui suit. Le 17, cinq bataillons de l'infanterie ennemie, venant de Jægerndorf, ont attaqué nos postes à Pfaffenberg & Mœsznigg; mais la brave résistance & les bonnes dispositions de Mr. Szkaray, colonel du régiment de Czékler infanterie, les obligerent de se retirer après une canonnade de trois heures. Nos arquebusiers aux ordres du capitaine baron Mészina, se sont particulièrement distingués dans cette affaire. De notre côté, il n'y a eu qu'un homme & un cheval de blessés; mais on a vu quelques chevaux tués du côté de l'ennemi: on n'a pu savoir le nombre des hommes morts ou blessés. Au même tems Monsieur Gøetz, colonel prussien, posté à

Frankenstein, est venu attaquer notre capitaine Skal qui avec un détachement de chasseurs étoit posté dans les environs de Reichenstein, de Weisswasser & de Rosenkranz; mais il fut repoussé malgré la supériorité de ses forces, & quoiqu'il fût soutenu par un bataillon d'infanterie, par quelques canons & un peu de cavalerie : sa perte consiste en quelques morts & blessés.

Le même jour, les deux patrouilles se rencontrèrent près de Rosswalde. A cette occasion, les hussards d'Esterhazy de la division du major Poutet ont pris 7 dragons de Thun & un bas-officier avec autant de chevaux; de notre côté nous n'avons essuïé aucune perte. Le lieutenant-feld-maréchal comte de Wurmser, pendant son séjour de plus d'un mois dans les environs de Habelschwerd & de Wunschelbourg, ayant consumé tous ses fourrages, & ayant mis en mouvement le Roi de Prusse avec toute son armée de Silésie, s'est retiré le 16, sans être incommodé dans sa retraite, ni poursuivi par l'ennemi, & il est rentré dans ses anciens quartiers en Bohême; cependant il a eu la précaution de faire garnir d'un bon nombre de troupes les postes importants de Ruckerts, de Reinertz & de Lewin qui sont comme les clefs de la Bohême pour entrer dans le comté de Glatz. Le lieutenant-colonel Vandermerisch, par ordre du général-major comte de Kinsky, a tenté avec un petit détachement une entreprise contre Wartha à l'effet de brûler le pont sur la Neisse : il fut obligé

de céder à des forces supérieures; mais il a fait sa retraite avec beaucoup d'intelligence & d'honneur.

Des avis ultérieurs de Bohême portent que, le 17 de ce mois, l'ennemi avec 6 bataillons d'infanterie, 6 canons & 7 escadrons de cavalerie a pénétré dans le district de Braunau, qu'il y a pris poste, après en avoir chassé un petit détachement qui s'y trouvoit, & on apprend qu'il est campé sous les murs de la ville. Mr. Benjowski, colonel des hussards de Czekler, a attaqué l'arrière-garde de l'ennemi & lui a enlevé un bas-officier avec quelques gens de sa troupe. Le 19, le général de Wurmsér avec deux bataillons & quelques hussards a été reconnoître l'ennemi près de Braunau, & il a jugé qu'il y avoit environ dix mille hommes. Dans le même tems, le général Wunsch avec 3 bataillons de grenadiers a attaqué le général-major Terzi, qui commande à Reinertz & Ruckertz; mais il a été reçu si chaudement par le feu de notre artillerie, qu'il s'est retiré sans avoir rien effectué, laissant quelques morts sur la place, sans compter ceux qu'il a cachés ou enlevés; deux hussards ont été pris. Il y en a qui croient que le Roi s'est trouvé lui-même en personne avec un corps de troupes dans l'affaire de Braunau.

Les bruits de paix s'accréditent plus que jamais; il est certain que l'ouvrage en paroît fort avancé. La marche de plusieurs corps de troupes est suspendue, & on parle d'un armistice prochain. Cependant les nouvelles

velles sont contradictoires; quelques-unes disent la paix déjà signée, d'autres qu'elle est sur le point de l'être, d'autres qu'elle ne sera définitivement conclue que dans un congrès qui se tiendra à Teschen. Enfin bien des politiques incrédules, n'ajoutent aucune foi à la paix future; ils conviennent des apparences, mais ils assurent qu'elle ne se fera pas.

BERLIN (*le 23 Février.*) Il est arrivé aujourd'hui un courier de Breslau qui a été ré-expédié peu d'heures après. Depuis ce moment, la ville retentit de cris de paix. Le bruit à la vérité en est prématuré; mais on sait que l'on attendoit une réponse catégorique de la cour de Vienne, & l'on est fondé à croire que le moment pour signer les préliminaires de cette paix n'est pas bien éloigné. Cependant les commissaires chargés de livrer des chevaux à l'armée ont eu de nouveaux ordres d'accélérer leurs livraisons autant qu'il est possible.

S. Exc. Mr. le comte de Sacken, grand-chambellan du Roi & ministre actuel d'état & de guerre, est revenu de Breslau. Le prince Massalski, évêque de Wilna, est arrivé ici de Varsovie, & va continuer sa route sur Paris. Les prisonniers autrichiens faits à la journée de Brix, ont été amenés ici le 19, & ont été transportés hier matin à Stettin.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 20. Février.*) On vient

d'imprimer une feuille volante contenant les mémoires présentés à L. H. P, par Mr. le duc de la Vauguyon, & un court récit historique de cette négociation. Quoique ce récit s'accorde, quant au fonds, à celui que nous en avons donné dans nos feuilles, en inférant les mémoires en question, il ne fera cependant pas hors de propos de le mettre ici sous les yeux du public dans un même point de vûe.

“ Les Etats-généraux déterminés à protéger le commerce & la navigation de leurs sujets avoient résolu d'accorder des convois pour tous les navires, dont les cargaisons ne contiendroient aucun objet de contrebande. Cette résolution a eu son effet par l'expédition d'un premier convoi parti dans les premiers jours de Novembre. Tous les bâtimens chargés de marchandises libres & permises par le traité de 1674 ont eu la faculté d'en profiter, & y ont été admis sans distinction. Mais le 19 Novembre les Etats-généraux prirent une résolution particulière & secrète, par laquelle ils suspendoient provisoirement les convois à l'égard des bâtimens chargés de bois de construction. Cette résolution, quoique secrète, aiant été connue & étant devenue publique par le refus formel, fait aux navires portant des bois de construction dans les ports françois, de les recevoir sous convoi, Mr. le duc de la Vauguyon, ambassadeur de France, reçut ordre du Roi son maître de remettre aux Etats-généraux

raux le mémoire en date du 7 Décembre, que nous avons inséré en son temps „

“ Quoique le sens de ce mémoire fût suffisamment clair, cependant craignant qu'il ne fût pas saisi, & voulant écarter toute espèce de doute sur l'objet réel de la demande qu'il contenoit, Mr. le duc de la Vauguyon crut devoir, quelques jours après, y joindre la note explicative (insérée dans le Journ. du 1. Février) „

“ Les Etats-généraux firent remettre par leur agent à Mr. le duc de la Vauguyon une réponse à son mémoire & à sa note, qui renfermoit des assurances de neutralité, mais annonçoit en même tems des dispositions à persévérer dans les mesures prises par rapport aux bois de construction ; par la résolution du 19 Novembre. Mr. le duc de la Vauguyon refusa de recevoir cette réponse, parce que le Roi lui avoit donné l'ordre positif de ne lui faire parvenir que celle qui expliqueroit de la manière la plus nette & sans aucune restriction les caractères d'une parfaite & absolue neutralité. Sur le refus de l'ambassadeur de France, les Etats-généraux adressèrent leur réponse à leur ambassadeur auprès du Roi, & le chargerent de la remettre lui même au ministre de S. M, qui ne trouvant pas plus que l'ambassadeur de France, qu'elle exprimât avec la clarté & la précision demandées une détermination ferme & irrévocable de la part de la république à ne mettre aucune restriction à sa neutralité, refusa également de l'accepter, & de la

mettre sous les yeux de S. M. Alors le Roi chargea son ambassadeur de faire authentiquement connoître aux Etats-généraux l'intention où il étoit d'effectuer à l'égard de leurs sujets la suppression, annoncée dans le précédent mémoire, des avantages essentiels & gratuits dont ils jouissoient dans son royaume, si la république persistoit dans des mesures partiales. Conformément à l'ordre du Roi, Mr. de la Vauguyon remit aux Etats-généraux le mémoire suivant, accompagné de la copie d'un nouveau règlement arrêté dans le conseil de S. M., concernant le commerce & la navigation des bâtimens hollandois ,,,

„ Peu de jours après la remise de ces deux pieces, Mr. le duc de la Vauguyon notifia verbalement aux ministres de la république, que le 16 Janvier étoit le terme fixé par le Roi pour la publication & l'exécution du règlement. Les députés d'Amsterdam vinrent alors de la part de leur ville lui témoigner leur vive reconnoissance, & le prier en même tems de vouloir bien intercéder auprès de S. M. pour les autres villes & provinces de la république, dans l'espérance que les délibérations commencées se termineroient à sa satisfaction. Mr. l'ambassadeur de France se chargea de faire parvenir au Roi les instances de la ville d'Amsterdam; & S. M. a bien voulu y avoir égard, & suspendre l'effet de son règlement jusqu'au 8 Février; mais en déclarant qu'à cette époque fixe, sa publication & son exécution auroient lieu, si les Etats généraux ne la prévenoient par

une résolution, qui en révoquant celle du 19 Novembre, assurât parfaitement S. M., que la république est déterminée à ne restreindre à aucun égard sa neutralité, & en ajoutant qu'aucunes représentations ultérieures ne l'engageroient à une nouvelle suspension. Mr. le duc de la Vauguyon s'est empressé de faire part aux Etats-généraux, par le troisième mémoire qui suit, de cet acte de condescendance du Roi, & du tems qui leur étoit encore donné pour obtenir l'annulation & la révocation du règlement.

Hauts & Puissans Seigneurs. Le Roi mon maître avoit fixé au 16 du mois de Janvier, l'époque de la publication du règlement dont S. M. m'avoit ordonné de faire connoître les dispositions à V. H. P.; les représentations que j'ai pris la liberté de lui adresser, l'ont déterminée à la différer jusqu'au 26. Elle vient encore d'avoir égard à la demande que Mrs. les députés de la ville d'Amsterdam m'ont prié de lui faire parvenir, & à l'espérance qu'ils m'ont témoignée, que les Etats-généraux ne continueroient pas à mettre eux-mêmes des bornes à sa bienveillance & à son affection. Mais plus S. M. est lente à décider l'exécution d'un plan, qu'elle n'a adopté qu'avec le plus grand regret, plus elle sera ferme & inébranlable dans sa détermination, lorsqu'elle se verra forcée de l'effectuer. Elle me charge de prévenir V. H. P., que le 8 Février est le terme du dernier délai auquel elle puisse consentir; que ce jour passé, aucunes représentations ultérieures ne pourront l'engager à révoquer le nouveau règlement qu'elle a arrêté dans son conseil, & qu'il sera publié & exécuté immédiatement, si d'ici-là elle n'est informée authentiquement & de la manière la plus précise, que tous les bâtimens chargés de provisions navales de toute espèce, & notamment de bois de construction, seront admis à profiter dorénavant des convois
qui

qui seront accordés au commerce ; que la résolution tendant à suspendre provisoirement la protection réclamée en leur faveur , ne peut plus avoir d'effet ; & que V. H. P. sont déterminées à ne mettre aucune restriction à la parfaite neutralité qu'elles se proposent d'observer pendant la durée des troubles survenus entre la France & l'Angleterre.

“ Ce dernier mémoire avoit d'abord opéré quelqu'effet ; les Etats-généraux avoient arrêté que la résolution suspensive du 19 Novembre ne pouvoit plus subsister , & cette décision des Etats de Hollande avoit été adoptée & confirmée sur le champ par les Etats-généraux : mais , lorsqu'il a été question de convenir dans les Etats de Hollande des termes de la réponse à faire aux différens mémoires de Mr. le duc de la Vauguyon , il s'est élevé de nouvelles difficultés , & on y a inféré des expressions qui font entrevoir l'intention de rendre nulle la révocation de la résolution du 19 Novembre par des délibérations successives , qui prolongeroient effectivement la suspension des convois ; de sorte que la résolution prétendue révoquée , ne le seroit que de nom , & point de fait. Les députés d'Amsterdam ont protesté contre cette réponse , ainsi qu'ils l'avoient fait contre la précédente , & ceux de Haarlem ont en cette occasion suivi leur exemple „

Ici finit le récit imprimé. Les avis ultérieurs portent que Mr. l'ambassadeur de France reçut le 16 la nouvelle , que sa cour avoit conservé à la ville de Haarlem les mêmes

favorables qu'à celle d'Amsterdam. Le règlement n'avoit pas encore été publié ; mais il peut l'avoir été depuis. Les lettres de la Haie du 19 mandent que la réponse des Etats-généraux à la cour de France n'avoit pas encore été arrêtée ; que les députés attendoient à ce sujet les ordres ultérieurs de leurs provinces respectives ; qu'à la marche de cette négociation & par les dispositions des principaux personnages, on jugeoit qu'elle ne feroit point cathégorique, comme on la demandoit. Enfin la situation de la république devient de jour en jour plus épineuse ; & il paroît que les choses pourroient s'embrouiller & les esprits s'aigrir par la différence des opinions, des vûes & des intétêts, au point de compromettre le repos, ou du moins l'union de cette confédération, d'où dépend son bien-être & sa stabilité. S. A. S. le Prince Statthouder aiant adressé aux Etats respectifs, une lettre circulaire pour les engager à ne point prendre des résolutions conformes aux demandes de la France, cette lettre a occasionné une grande sensation & partagé les esprits sur l'importante question, s'il convient de sacrifier les intérêts généraux, le commerce & la prospérité future de l'état, à l'avantage momentané de quelques familles puissantes, qui ont confié une partie de leurs fonds à l'Angleterre.

F R A N C E.

VERSAILLES (le 28 Février.) Le 27 du

mois dernier, Mr. de Terfac, curé de St. Sulpice à Paris, le fleur Duperron, des académies royales de Caen & de Rouen, ainsi que la dame veuve Pallouis, fabricante privilégiée du Roi, de la ville de Lyon, ont eu l'honneur de présenter à la Reine un tapis de parade, ou couvre-pied en velours-rose, de nouvelle invention, destiné à couvrir le berceau de Madame, fille du Roi. Sa Maj. a bien voulu agréer cet hommage, comme étant le premier ouvrage où l'on ait employé le filage des enfans pauvres de l'âge de 6 à 7 ans, rassemblés en atelier de charité par les soins paternels du curé de St. Sulpice, & comme le fruit de deux découvertes que les inventeurs ont spécialement consacrées à prévenir la mendicité, en offrant à l'indigence laborieuse un travail constant, facile & fructueux.

Le 21 de ce mois, le Roi a nommé grand'croix de l'Ordre de St. Louis, dans le service de terre le maréchal-prince de Soubise, le marquis de Monteynard & le marquis de Puysegur; & commandeurs de cet Ordre le comte d'Affry, le duc de Laval, le comte de Scey-Montbelliard, le marquis de Vaubecourt, le fleur de Chaulieu & le fleur de Boisclaireau. — Le 24, S. M. reçut dans son cabinet grand'croix de l'Ordre de Saint-Louis, le maréchal-prince de Soubise, le marquis de Monteynard & le marquis de Puysegur; & commandeurs de cet Ordre le comte d'Affry, le duc de Laval & le marquis de Vaubecourt. Le comte de Scey, le

seigneur de Chaulieu & le seigneur de Boisclaireau, étant absens, ont reçu de la part de S. M. la décoration de commandeurs de l'Ordre & la permission de la porter. Sa Maj. reçut aussi le même jour grand'croix de St. Louis dans le service de mer, le comte de Roquefeuille, le chevalier Fouquet & le marquis de la Prevalaye, que Sa Majesté avoit aussi nommés commandeurs de cet Ordre dans le service de mer, & qui étant absens, ont reçu de la part de Sa Majesté la décoration & la permission de la porter.

Il est venu ces jours-ci à la cour une députation du parlement de Rouen au sujet de l'offre que les membres de ce corps avoient faite de se démettre de leurs charges l'année dernière. Les députés ont été très-bien reçus du Roi & des ministres, & il ne sera plus question de cette affaire, concernant la déclaration des biens exigée tous les vingt ans.

PARIS (le 28 Février.) Des lettres-patentes du Roi, registrées le 5 au parlement, portent concession à Monsieur du palais du Luxembourg à titre & par augmentation d'apanage pour en jouir, à compter du 1^{er}. Janvier 1779; par l'une des clauses des dites lettres Madame, au cas du prédécès de Monsieur sans enfans mâles pourra continuer d'habiter dans le dit palais pendant sa vie, nonobstant la réversion de l'apanage à la couronne. — Un édit registré au sceau le 11 & non encore public, fait à l'Ordre-royal-militaire de Saint-Louis bien

des changemens que ceux dans l'Ordre de St. Lazare ont précédés : de tout ce qui les différencie , le point notable est que pour être admis dans le premier , il ne faut que des preuves honorables d'un mérite personnel , & que l'autre en exige de naissance. Par cet édit , le nombre des dignités de l'Ordre de St. Louis demeure fixé à 40 grand' croix ; 80 commandeurs & les chevaliers à tel nombre qu'il plaira à Sa Maj. de le porter ; des grand'croix 34 sont affectés aux officiers des troupes de terre & 6 à ceux du service de mer. Des commandeurs 65 seront pour les premiers & 15 pour les seconds &c.

La chambre des comptes a enregistré le 6 de ce mois une déclaration du Roi , donnée à Versailles le 7 Janvier, *concernant les pensions* , & servant à prescrire la maniere dont s'exécuteront les lettres - patentes du 8 Novembre , qui avoient pour but d'obvier aux abus , résultans de la multiplicité des pensions , accordées à la même personne dans différens départemens. Le préambule annonce l'objet de la déclaration en ces termes. *Par nos lettres-patentes du 8 Novembre de l'année dernière , nous avons établi un nouvel ordre pour le paiement des pensions ; & nous avons ordonné , " qu'à commencer*
" du 1. Janvier de la présente année 1779
" aucunes pensions , gratifications annuelles
" ou autres graces viagères , sous quelque titre & dénomination que ce soit , ne seroient plus payées que par le sieur Sava-

„ lette , garde de notre trésor-royal „ : & ,
 comme nous ne nous y sommes déterminés
 que par des vûes générales d'administration ,
 notre intention est , que les dites graces n'é-
 prouvent aucun retard dans leur paiement ,
 & ne soient soumises à aucune autre retenue
 que celles , auxquelles elles ont été assujeti-
 zies jusqu'à présent : c'est pourquoi nous avons
 jugé à propos de faire connoître notre vo-
 lonté à cet égard , & de statuer en même
 tems sur la forme & la manière , dans lesquelles
 seront expédiés les brevets des pensions , qui
 doivent être païées par le dit Sr. Savalette.
 A ces causes , &c. Les articles de cette dé-
 claration sont au nombre de dix-neuf. Dans
 l'arrêt d'enregistrement la chambre des comp-
 tes a ajouté , “ que le Roi seroit très-hum-
 „ blement supplié de vouloir bien , confor-
 „ mément aux anciennes ordonnances &
 „ pour le meilleur ordre de ses finances ,
 „ la maintenir dans le droit de refuser ou
 „ d'obtempérer aux lettres de dons & pen-
 „ sions „.

Le marquis de la Fayette est arrivé le 6
 de l'Amérique à Brest : il est revenu à bord
 de la frégate américaine, l'Alliance, que le
 congrès a fait équiper pour le transporter en
 Europe , avec Mr. de Barras & le chevalier
 de Raymondis , capitaines de vaisseaux par-
 tis de Toulon avec le comte d'Estaing , &
 qui ont été estropiés dans les combats parti-
 culiers contre les vaisseaux de l'escadre de
 l'amiral Howe. Ces officiers & Mr. de la
 Fayette lui-même ont couru , dit-on , un

grand danger durant leur traversée de Boston, qui n'a été que de 23 jours. L'on avoit permis à 60 hommes de l'équipage du vaisseau britannique, le *Sommerfet*, qui a échoué sur le cap Cod, de s'enrôler sur la frégate pour y faire le service : ces Anglois avoient, à ce que l'on prétend, formé ensemble le projet d'égorger tous les François, de s'emparer du navire, & de conduire en triomphe à Londres le marquis de la Fayette, qui auroit été seul excepté de cette boucherie : mais heureusement un matelot hollandois, trop honnête pour entrer dans le complot, l'a découvert ; & les coupables ont été mis aux fers, pour recevoir la récompense que mérite leur trahison. Le retour subit de Mr. de la Fayette a fort surpris le public, qui ne s'y attendoit pas : il est arrivé à Paris vendredi dernier à 2 heures. L'on assure, qu'il avoit passé préalablement à Versailles, où le duc d'Ayen, son beau-pere, est actuellement de service, en qualité de capitaine des gardes. Le comte de Maurepas, chez lequel ce jeune seigneur se rendit, dit-on, d'abord, lui a fait l'accueil le plus gracieux : mais son départ pour l'Amérique sans permission du Roi, a empêché qu'il n'ait pu avoir audience de Sa Majesté. Cependant la maniere, dont il s'est conduit en Amérique, ne peut manquer de faire oublier bientôt cette irrégularité. Le congrès lui-même a été si content des services de Mr. de la Fayette, qu'il a chargé le docteur Franklin de lui remettre en son nom une

épée d'or, garnie de beaucoup de diamans. Mr. de la Fayette, de son côté, est porteur de lettres des Etats-unis de l'Amérique, par lesquelles, au lieu du titre de député, que Mr. Franklin a eu jusqu'à présent, ils lui donnent celui de leur ministre - plénipotentiaire, avec pouvoir de déployer ce caractère, non-seulement près de S. M. Très-Chrétienne, mais aussi près de toutes les autres Puissances de l'Europe.

Nous recevons de Plymouth, du 7 de ce mois, le récit du combat dans lequel la frégate angloise l'Apollon, de 32 canons, dont 26 du calibre de 12 en batterie, 6 du calibre de 6 sur les gaillards, & 4 obusiers, commandée par le sieur Pownell, capitaine de vaisseau de S. M. Britannique, s'est emparée de la frégate du Roi l'Oiseau, montée de 26 canons, du calibre de 8, commandée par le sieur de Tarade, lieutenant de vaisseau. La frégate l'Oiseau étoit chargée de l'escorte d'un convoi de Brest à St. Malo : le 31 Janvier cette frégate étant à vue de l'isle de Brehat, fut approchée à midi & demi par une frégate qui arbora le pavillon anglois. L'Oiseau n'ayant pas arboré le sien, la frégate angloise lui envoya toute sa bordée : le calibre des boulets qui perçèrent le bord, fit juger au sieur de Tarade, qu'il avoit affaire à un bâtiment de guerre, portant du canon de 12 : il fit arborer le pavillon françois, & malgré la disproportion de ses forces, il se décida sur le champ à livrer combat, pendant que son convoi seroit route

pour relâcher à Bréhat, sous l'escorte du cutter du Roi l'Expédition, armé de 14 canons de 4, & commandé par le sieur de la Jaille, lieutenant de vaisseau. Les deux frégates se trouvoient alors à bord opposé; le vent souffloit de la partie du sud-ouest foible; le convoi serroit la terre. L'Oiseau arriva sur l'ennemi, & lui envoya toute sa bordée; la frégate angloise revira de bord, pour prendre la même amure que la frégate françoise; l'Oiseau continua son feu, pendant que l'ennemi manœuvroit. La frégate angloise, au-lieu de présenter le travers, lorsque les voiles furent orientées, pinça le vent toutes voiles dehors; le Sr. de Tarade prit la même allure pour conserver l'avantage de sa position, se ménager la possibilité de refuser ou de donner l'abordage, & empêcher que la frégate ennemie ne pût s'établir entre l'Oiseau & son convoi. L'Apollon ne tarda pas à être à la portée du pistolet de la frégate françoise, mais sous le vent. Le sieur de Tarade observoit attentivement le moment où l'ennemi recommenceroit son feu, pour arriver sur lui & le découvrir de toutes les pièces de sa batterie, ce qu'il exécuta. Dans cette position, l'avant des deux frégates se rapprochant, le feu fut des plus vifs de part & d'autre, & dirigé naturellement sur la partie de l'arrière. Le combat avoit commencé un peu avant une heure, à demi-portée de canon; & depuis une heure & demie jusqu'à 4 heures, il continua à la portée du pistolet, & souvent à moindre distance.

tance. Plusieurs fois le beaupré de la frégate ennemie fut près de se trouver engagé dans les haubans de misaine de la frégate françoise, mais les pertes considérables que le sieur de Tarade avoit faites en hommes depuis le commencement de l'action, & plus encore l'impossibilité de manœuvrer, par le manque absolu du vent, ne lui permirent jamais de tenter l'abordage. Insensiblement les gaillards de la frégate françoise se trouverent totalement dégarnis de monde par les remplacements continuels qu'il falloit en faire à la batterie : le sieur de Tarade resta seul sur le gaillard d'arrière avec quatre hommes, Vers 4 heures, la drise du pavillon de l'Oiseau fut coupée par un boulet : le Sr. de Tarade s'en apperçut par un cri de *hourva*, qui partit du bord de l'Apollon : il ordonna tout de suite de répondre par un cri de *vive le Roi*, de hisser un autre pavillon, & de continuer le feu ; mais la batterie étoit presque entièrement désarmée, & les gaillards ne pouvoient plus y fournir de remplacement. L'Apollon héla la frégate françoise pour savoir si elle étoit rendue : le sieur de Tarade ne répondit rien, mais le silence de sa batterie prouva que ses forces ne pouvoient pas seconder son zele & sa bravoure : l'Oiseau fut amarré. Cette frégate avoit perdu vers la fin de l'action son grand mât de hune & son mât d'artimon ; ses autres mâts & son gréement en entier étoient absolument hors de service : le corps du bâtiment, & particulièrement les hauts, ont été criblés de

boulets, qui, après avoir percé les deux bords, avoient encore assez de force pour aller tomber fort loin de la frégate. Il eût été peut-être impossible de la conduire en Angleterre, si le calme & une mer des plus unies, n'avoient donné la facilité & le tems de réparer le dommage considérable qu'avoit reçu la partie submergée. L'Apollon ne porte que 32 canons; mais ses gaillards étant percés à 12 sabords, cette disposition donne à ce bâtiment le moyen de combattre avec les forces d'une frégate de 38. Il avoit en outre quatre obusiers chargés à mitraille, dont la proximité des bâtimens rendoit le jeu facile & l'effet meurtrier. Une bordée de l'Apollon, non compris les obusiers, envoioit 192 livres de fer; une volée de l'Oiseau ne ripostoit que par 104 livres. L'échantillon des bois & la force absolue de chaque frégate sont d'ailleurs en raison du calibre de leur artillerie. Le sieur de Tarade fut blessé d'un coup de feu dans le côté dès le commencement de l'action; le coup porta sur une côte, & ne pénétra pas. Cette blessure, qu'il a cachée à son équipage, ne l'a point empêché de donner ses ordres jusqu'à la fin; il a reçu une autre blessure au front & un grand nombre de contusions par tout le corps; mais on est assuré qu'aucun de ces coups n'aura de suites fâcheuses. On estime la perte de l'Oiseau de 30 à 35 hommes tués; le nombre des blessés n'a pu être évalué. On ignore le nombre des morts & des blessés de l'Apollon; mais le sieur Pownell, capitaine de cette

frégate , a reçu dans la poitrine un coup de feu , qui a fait craindre pour ses jours.

Le Roi vient d'accorder une épée & une pension de 200 livres au capitaine Favre , ci-devant commandant le corsaire le Phénix , de 12 canons de 6 livres de balles , armé par les sieurs Poulllet , du Havre. Ce capitaine s'étant emparé d'un navire de 150 tonneaux , fut bientôt entouré par cinq autres bâtimens ennemis , qui portoient chacun 6 canons de 4 & de 6 livres de balles. Il se battit ainsi des deux côtés pendant 3 heures , & parvint à en faire amener deux : mais au même instant il parut quatre autres corsaires anglois , ayant l'un 12 canons , l'autre 10 , le troisieme 8 , & le dernier 6. Dans cette position , le capitaine Favre n'ayant pu s'échapper , n'hésita point à recommencer le combat contre ces dix corsaires réunis : son bâtiment ayant reçu dix coups de canon à l'eau , toutes ses manœuvres & ses haubans ayant été coupés , son équipage , dont sept hommes avoient été tués , & vingt mis hors de combat , l'obligea de se rendre , en lui annonçant que le vaisseau couloit bas. Presque tous les officiers de l'état-major de ce corsaire ont été blessés , le capitaine Favre seul ne l'a point été. Les lettres qu'il a écrites à ses armateurs , & qu'on est fâché de ne pouvoir donner ici , portent le caractère de la franchise , de la modestie , & de l'homme vraiment courageux.

Sur ce qu'on a sçu que Mr. Poissonnier , médecin , étoit parti en poste pour Brest , il

s'est débité que Mr. le comte d'Orvilliers étoit dangereusement malade ; mais il est tout simple que ce médecin aille remplir les devoirs de sa commission , étant inspecteur & directeur-général de la médecine des ports & des colonies. L'objet de son départ précipité est , dit-on , d'aller porter du secours aux prisonniers anglois à Dinan , qui sont rongés de scorbut. Il paroît néanmoins que la santé de Mr. d'Orvilliers est effectivement en mauvais état. — Mr. le chevalier de Ternay ne doit mettre à la voile que dans les premiers jours de Mars ; la légion des volontaires étrangers de la marine attend toujours aux environs de Brest le moment de s'embarquer ; Mr. le duc de Lauzun , son colonel propriétaire , vient de faire mettre ici en vente ses chevaux , se disposant à aller s'embarquer pour tel pays que ce soit.

Quatre Cordeliers sont exilés pour ne pas consentir à leur translation au couvent des Célestins éloigné de la Sorbonne , ainsi que de tout ce qui procure le casuel des Messes , & pour vouloir que les tribunaux décident , s'il est juste de les expulser d'un emplacement dont il sont propriétaires.

Du FORT-ROYAL de la Martinique (le 3 Janvier.) L'escadre du Roi , sous les ordres du comte d'Estaing , vice-amiral de France , partie de Boston le 4 de Novembre , est arrivée le 8 de Décembre au Fort-royal de la Martinique. Le 14 , on apprit au Fort-royal que le 12 , dix régimens anglois , sous le commandement du général Grant , avoient

débarqué à l'île de Sainte-Lucie, sous la protection de sept vaisseaux commandés par l'amiral Barington. Le comte d'Estaing fit sur le champ embarquer 4500 hommes de troupes & environ 1000 volontaires sur l'escadre, & appareilla pour aller attaquer l'ennemi & reprendre Sainte-Lucie, où il arriva le 15. L'escadre angloise étoit embossée dans le grand cul-de sac de l'île, & protégée par des batteries établies à terre; le gissement de la côte ajoutoit à la force de sa position; & le vent manquant, il fut impossible de la combattre avec avantage. Les troupes mirent à terre; mais les ouvrages qui avoient été préparés pour la défense de l'île, étant occupés par les Anglois, elles ne purent parvenir à les leur enlever. Le 18, il y eut deux actions très vives entre les troupes du Roi & les troupes angloises. Dans la première, les François s'emparèrent d'une redoute; mais le défaut de munitions, qui avoient été mouillées dans les marches que nos troupes avoient faites par une pluie continuelle, mit fin à cette affaire, dans laquelle les grenadiers & les chasseurs ont mérité les plus grands éloges. Les officiers supérieurs réussirent à former plusieurs corps de troupes au débouché d'un bois, & presque sans espace, sous le feu d'une mousqueterie dominante, & sous celui d'une nombreuse artillerie de campagne & de plusieurs pièces de gros canon, qui, tirant à mitraille, faisoient le plus grand ravage. Les troupes du Roi ont soutenu ce feu avec beaucoup de

courage : cette seconde action a duré trois heures, & les François se sont retirés à la demi-portée du canon de l'ennemi, qui ne les a pas poursuivis. La retraite s'est faite dans le meilleur ordre, & les troupes ont été rembarquées. Les François ont perdu 5 officiers & 167 bas-officiers ou soldats : le nombre des officiers blessés est de 32, & celui des bas-officiers & soldats est de 442. On ignore quelle a été la perte des ennemis.

L'escadre du Roi est venu mouiller le 29 au Fort-royal de la Martinique; tous les vaisseaux qui la composent sont dans le meilleur état. L'île de Sainte-Lucie a capitulé après le départ de l'escadre : la garnison étoit composée de cent hommes. Le général Grant, commandant les troupes de terre, & l'amiral Barington, sont restés dans la même position à l'île de Sainte-Lucie.

M O R T S.

Adam - Frédéric - Marie - Joseph , Prince-évêque de Wurtzbourg depuis 1755, & de Bamberg en 1757, est mort le 18 Février à Wurtzbourg dans la 72. année de son âge.

Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, évêque de Meaux , premier-aumônier de Madame Adélaïde de France, abbé-commendataire des abbayes-royales de Lezat, Ordre de St. Benoît, d'Auberive, Ordre de Cîteaux, de St. Pierre de Lagny, Ordre de St. Benoît, est mort à Paris, le 16. Février, dans la 67. année de son âge.

Dans le dernier Journal p. 321, l. 7, se trouve une faute trop essentielle pour ne pas être relevée : *un sur 25* ; lisez *un sur 35*. — *Ibid.* l. 18, *fait* ; lisez *& fait*. — P. 354, l. 11, après *sagesse*, placez le *numero 1^o*. — *Ibid.* l. 23, les *provinces*, lisez *sés provinces*. — *Ibid.* l. 29, *du pays*, lisez *des pays*.

T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	423
RUSSIE.	(<i>Petersbourg.</i>	425
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	426
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	427
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	431
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	432
	{ <i>Milan.</i>	433
	{ <i>Florence.</i>	433
	{ <i>Livourne.</i>	434
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	434
ALLEMAGNE.	{ <i>Dresde.</i>	444
	{ <i>Vienne.</i>	446
	{ <i>Berlin.</i>	450
PAYS-BAS.	(<i>La Haye.</i>	450
FRANCE.	{ <i>Versailles.</i>	456
	{ <i>Paris.</i>	458
	{ <i>Du Fort-Royal de la Martinique.</i>	467
	{ <i>Morts.</i>	469